## Première séance, mardi 9 octobre 2007

#### Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. - Communications. – Assermentation. – Motion N° 160.06 Denis Boivin/Charly Haenni (reprise du processus d'encouragement aux fusions de communes-objectif 2011: 89 communes dans le canton de Fribourg); prise en considération. – Postulat N° 2019.07 Martin Tschopp/Hugo Raemy (création dans l'administration cantonale de places de travail supplémentaires pour les handicapés); prise en considération. – Annonce d'une motion d'ordre (demande de procédure accélérée pour le mandat «Restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées»). - Postulat N° 2002.07 Jacques Bourgeois (gestion optimale du trafic routier sur les axes Payerne-Fribourg et Romont-Fribourg); prise en considération. Pétition. − Projet de loi N° 25 modifiant la loi sur les routes (passages à niveau); entrée en matière, 1<sup>re</sup>, 2º lecture et vote final. – Projet de décret N° 26 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le subventionnement des frais de suppression de passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité.

### Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 05.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justification: M<sup>me</sup> et MM. René Fürst, Jean-Denis Geinoz, Carl-Alex Ridoré, Jean-Claude Schuwey et Yvonne Stempfel-Horner.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

#### **Communications**

Le Président. 1. Lors de sa séance du 27 septembre 2007, le Bureau s'est penché sur la question concernant la prise des procès-verbaux en allemand. Afin de répondre à des demandes spécifiques de député(e)s germanophones, le Bureau s'est montré favorable à la tenue de procès-verbaux en allemand, et ceci uniquement pour les commissions permanentes, si les 2/3 des membres sont d'accord et pour autant que le Secrétariat dispose de ressources en personnel suffisantes. Le Bureau, s'appuyant sur l'article 93 alinéa 1 de la loi sur le Grand Conseil, rappelle qu'aucune dérogation à la traduction des procès-verbaux n'est possible (dans le cas présent, les procès-verbaux qui seront rédigés en allemand ne seront pas traduits en français).

- 2. Par ailleurs, à la suite de différentes requêtes, le Bureau a demandé quelles étaient les possibilités pour les député(e)s de bénéficier d'un système wifi dans la salle du Grand Conseil. Le Secrétariat du Grand Conseil et le Service informatique et des télécommunications de l'Etat de Fribourg (Sitel) sont favorables à l'utilisation de ce système, sans cependant pouvoir, dans l'immédiat, y apporter une réponse positive, pour des raisons de sécurité d'accès. Cette question devrait trouver une solution d'ici à une année. Le Secrétariat s'est engagé à poursuivre les discussions avec le Sitel.
- 3. Pour terminer, je vous informe que l'élection du juge de paix du cercle de la Glâne à la suite de la renonciation de M. Bernard Girard, aura lieu jeudi matin 11 octobre. Je vous rappelle que M. Nicolet a accepté son élection de juge de paix à 50% pour le district de la Veveyese.
- Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

## Assermentation de quatre juges de paix

Assermentation de *M*<sup>mes</sup> Marie-Andrée Grandjean, Sylviane Sauteur et de MM. Jean-Joseph Brodard et Francis Schwarz, élu-e-s par le Grand Conseil lors de sa session du mois de septembre 2007 en qualité de juges de paix respectivement dans les districts de la Gruyère (50%), de la Broye (75%), de la Gruyère (50%) et de la Singine (100%).

 Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de votre profession. (*Applaudissements*).

## Motion N° 160.06 Denis Boivin/Charly Haenni

(reprise du processus d'encouragement aux fusions de communes-objectif 2011: 89 communes dans le canton de Fribourg)

Prise en considération<sup>1</sup>

Haenni Charly (PLR/FDP, BR). Je ne vous cache pas que la réponse du Conseil d'Etat m'a quelque peu surpris. L'Etat veut poursuivre sa politique d'encouragement en conseillant les communes et en les accompagnant dans le processus de fusion. D'un remède de cheval, on passe donc au compte-gouttes homéopathique. Je vous invite, Mesdames et Messieurs à ne pas suivre la recommandation du Conseil d'Etat et à accepter cette motion. Le Conseil d'Etat admet dans sa réponse que certaines fusions peuvent encore être réalisées et que les mesures d'encouragement du précédent décret n'ont pas mis un terme définitif au processus. Il relève aussi dans sa réponse que les 3/4 des communes ont des tailles supérieures à 500 habitants. On peut aussi en déduire que 42 communes sur 168 n'ont pas encore 500 habitants dans ce canton. On se targue d'une moyenne de 1512 habitants par commune, la movenne suisse est à 2705.

Toujours dans sa réponse, le Conseil d'Etat argumente notamment que la répartition des tâches entre l'Etat et les communes a été partiellement revue à l'occasion de la mise en œuvre du réseau hospitalier fribourgeois et de la loi adoptant certaines dispositions cantonales à la RPT. En quoi la modification de l'assiette fiscale liée à l'introduction du réseau hospitalier fribourgeois, au demeurant une excellente chose, favorise les fusions. De plus, si les modifications liées à la RPT peuvent être considérées comme une étape vers un nouveau mode de péréquation financière intercommunale, je rappelle qu'elles sont l'application d'une votation populaire fédérale et que nous avons surtout cherché à en faire une opération blanche pour les communes.

Par contre où je partage l'avis du Conseil d'Etat, c'est sur les structures territoriales. On se réjouit que le Conseil d'Etat se propose de les revisiter. Vivement trois ou quatre districts pour notre canton. Mais pour cela vous conviendrez qu'il faut d'abord des communes fortes. Comment pourrait-on revoir les structures territoriales sans avoir terminé le processus de fusion? On parle sans cesse d'améliorer les conditions-cadres. Est-ce que le processus de fusion n'en fait pas partie? On prône un canton fort, on prône des centres forts, mais on se refuse de s'en donner les moyens. Toutes et tous dans ce plénum admettent que la commune reste le maillon fort de la chaîne sociale. C'est pourquoi, nous devons poursuivre les réformes, afin de doter toutes les communes d'un service public moderne, efficace et professionnel. J'en veux pour preuve la récente enquête sur le monde politique qui démontre que les élus communaux sont ceux qui jouissent de la plus grande confiance des citoyens.

Le Conseil d'Etat pronostique qu'un nouvel encouragement coûterait 30 millions sur la base du précédent

décret. Or, dans notre argumentation, nous n'avions jamais demandé de partir sur les mêmes bases, bien au contraire, nous ne sommes pas favorables à la reconduction du même principe, cela par respect pour les communes qui ont fusionné. Nous devons innover par un système de subventionnement, par un système de péréquation, où l'on tient compte de la taille des communes et ensuite seulement, une aide financière peut être apportée. Nous ne voulons pas seulement la politique de la carotte, mais aussi la politique du bâton. Exemple: le canton de Lucerne qui est un modèle du genre, n'accorde aucune prime à la fusion par tête, mais veille avant tout à compenser les pertes fiscales entraînées par l'alignement sur les taux d'impôt les plus favorables, car nous le savons, il est difficile d'accompagner un projet de fusion avec une augmentation des taux. Ne serait-ce pas une piste pour notre canton? Il nous faut encore un dernier effet incitatif et facilitateur. Des fusions ont échoué car des autorités communales n'y étaient pas favorables. Aujourd'hui, il y a de nouvelles autorités en place, il y a des discussions qui redémarrent. Donnons-leur la possibilité de monter dans le train des fusions, même si la première classe est déjà complète, on peut proposer la deuxième à un tarif différent.

Le canton de Fribourg compte aujourd'hui après les fusions 168 communes, et à la question quel serait le nombre idéal? Notre ministre de l'intérieur, M. Pascal Corminbœuf, répondait en octobre 2006 dans un interview, je cite: «En 2008–2009, nous ferons certainement une nouvelle action de fusions pour toutes les communes souhaitant encore fusionner. Nous avons 168 communes, l'idéal pour moi serait d'arriver environ à la moitié.» Dans un autre journal de septembre 2006, M. Corminbœuf déclarait que l'incitation positive est la meilleure méthode. Il devrait y avoir une nouvelle action très limitée dans le temps. J'espère, M. le Conseiller d'Etat, que vous serez entendu par ce Parlement.

Prenons maintenant les programmes politiques des partis. Le PDC dans son programme cantonal préconise de nouvelles mesures favorisant les fusions. L'UDC, cela est écrit noir sur blanc, demande que l'on poursuive le soutien aux fusions volontaires des communes. J'aimerais aussi citer l'exemple des socialistes vaudois qui ont lancé une initiative constitutionnelle. Ils veulent refondre les communes selon leur capacité à fournir 6 prestations. C'est une première suisse. La définition de la commune par les prestations minimales. Ces prestations sont l'accueil préscolaire, parascolaire et familial des enfants à un établissement scolaire jusqu'à la fin du primaire et le soutien aux personnes âgées, auxquels s'ajoutent un service technique pour l'aménagement du territoire, un bureau communal ouvert au public à plein temps et un accès au réseau de transport public desservi avec une fréquence adéquate. Il s'agit d'établir le lien le plus pertinent possible entre la prestation et la commune. C'est révolutionnaire, mais c'est plutôt intéressant comme démarche.

Pour conclure, je précise à l'intention de toutes celles et ceux pour qui le chiffre de 89 communes d'ici à la fin 2009 est rédhibitoire, qu'il s'agit d'un objectif et qu'il est arbitraire. Ce chiffre ressort simplement d'une étude du Professeur Bernard Dafflon. Il serait

¹ Déposée et développée le 10 octobre 2006, BGC p. 2361; réponse du Conseil d'Etat le 4 septembre 2007, BGC p. 1206.

toutefois dommageable de se focaliser sur ce chiffre et cette date pour refuser cette motion. Le prétexte ne serait pas bon, car vous le savez le Conseil d'Etat a tout le loisir de présenter son projet moins ambitieux. Les débats de ce jour peuvent aussi confirmer la volonté d'aller de l'avant, sans pour autant atteindre l'objectif, c'est d'ailleurs le message que nous avons reçu du comité du club des communes. Le canton de Fribourg a joué un rôle de précurseur en matière de fusions. Nous avons acquis un leadership dans ce domaine. Je serais tenté de dire que le plus dur a été fait. Il serait regrettable aujourd'hui de donner un signal négatif. Dotons ce canton de communes fortes car «le bonheur est dans le prêt».

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance de la motion de nos collègues Boivin et Haenni. Cette dernière part non seulement d'une bonne intention, mais aussi de l'élan des responsabilités civiques qui ont animé avec force et conviction les Fribourgeoises et les Fribourgeois ayant choisi librement la voie de la fusion pour leur commune respective. Au début, il est vrai euphorique, des premiers mariages de communes, où la dot de l'Etat se chiffrait en millions de francs, a succédé une période plus raisonnable limitée par un décret où notamment l'aide financière était savamment calculée comme le rappelle le Conseil d'Etat dans sa réponse.

La manœuvre a été fructueuse si l'on regarde actuellement le nombre d'entités politiques qui ont voulu monter dans le train. Les motionnaires évoquent le fait que les structures démocratiques seraient renforcées. C'est certainement vrai au niveau opérationnel et financier. Pour avoir vécu une fusion, je dois vous avouer, mais ce n'est pas une découverte pour celles et ceux d'entre vous qui assument parallèlement une fonction communale, que le citoyen «Lambda» devient un consommateur des services. Je paie donc je veux! Quant aux prises des responsabilités de ces mêmes citoyens au niveau des fonctions communales à pourvoir, il n'y a qu'à s'en référer aux élections «tacites ou complémentaires» qui foisonnent tout au long d'une période administrative pour se rendre compte qu'elles n'attirent bientôt plus grand monde. Là, il y a un déficit démocratique évident.

Le Conseil d'Etat dans sa réponse fait référence à l'article 135 alinéa 4 de la nouvelle Constitution cantonale où apparaît un élément de contrainte par rapport à des situations bien précises. Il s'agit bien entendu d'une décision qui serait prise dans des cas extrêmes: lorsque tous les moyens légaux à disposition, fusion proposée, médiation, voire tutelle, ont été épuisés et lorsque la situation de la commune prétérite les intérêts légitimes de la communauté locale, associations de communes, régionale ou cantonale. Mais nous n'en sommes pas là! Nous serions cependant très intéressés de savoir si le catalogue des mesures incitatives de l'Etat, souhaité notamment par la Constituante, se concrétise.

L'Alliance centre gauche est donc d'accord sur le principe d'encourager le processus des fusions de communes. Elle ne souhaite pas cependant qu'une nouvelle aide financière soit systématiquement donnée à tout nouveau projet, tout en laissant la porte ouverte à des

situations spécifiques au cas par cas. L'Alliance centre gauche acceptera la motion Boivin/Haenni.

**Genoud Joe** (*UDC/SVP*, *VE*). Pourquoi une telle motion sur la reprise du processus d'encouragement aux fusions de communes? Je ne la comprend pas du tout. Le décret du 11 novembre 1999 qui expirait le 30 avril 2005 était bien clair. Aujourd'hui, on ne parle plus de fusions, mise à part l'agglomération. Veut-on faire de la publicité pour de nouvelles fusions ou veut-on par la suite éliminer des districts et des préfets, en ayant plus que 89 communes dans le canton de Fribourg? Au sujet de l'élimination des districts, la nouvelle Constitution ne le prévoit pas. Ou veut-on enlever la liberté aux communes? 31 décembre 1999: 245 communes, 1er janvier 2007: 168 communes. On nous parle d'arriver à 89 communes, malgré l'augmentation considérable d'habitants dans notre canton. Je ne comprend plus rien. Je ne suis pas d'accord avec cette motion. Les 77 communes qui se sont investies rapidement dans le processus des fusions dans les délais impartis pour arriver à un résultat concret l'ont fait et elles ont respecté la date-butoir de la fin du décret. Encore un exemple: nos voisins vaudois mettent en place des fusions sans financement et sans délai et cela fonctionne très bien. Le groupe UDC, dans sa grande majorité, refusera donc cette motion.

Crausaz Jacques (PDC/CVP, SC). Au nom d'une minorité du groupe démocrate-chrétien que je ne quantifierai pas, mais qui je l'espère croîtra au cours du débat, j'aimerais m'exprimer en faveur de cette motion. Un processus de fusion est toujours un dossier lourd et délicat qui exige beaucoup d'engagement et d'énergie de la part des initiateurs et de ceux qui mènent le projet. Ce qui est demandé, c'est de maintenir une aide au processus de fusion, une aide solidaire dont le financement et les modalités restent à discuter. Une aide qui représente un soutien de la communauté cantonale pour un processus de fusions qui sert les intérêts du canton et de son économie. Au-delà des fusions pour raison de taille, je suis convaincu que ces prochaines années nous assisterons au lancement de projets de fusions plus larges, plus ambitieux, de fusions régionales, comme cela est déjà le cas dans d'autres cantons. Il y a deux bonnes raisons d'aider ce type de projet. Ce sont des projets complexes, exigeants pour ceux qui les conduisent et là une aide est particulièrement bienvenue. Deuxièmement, ces projets ne peuvent pas être classés dans la catégorie des fusions qui ne se seraient pas faites en raison de la mauvaise volonté des responsables locaux. Ce sont de nouvelles fusions, innovatrices, des projets d'avenir qui méritent d'être encouragés. Alors bien sûr deux bémols en commentaire de la rédaction de la motion: il n'est pas possible de fixer un objectif aussi précis que 89 communes. Même s'il est le résultat d'une étude sérieuse conduite par le professeur Dafflon. Et enfin, il n'est pas souhaitable de fixer une échéance précise pour atteindre cet objectif. Le maintien d'une mesure d'encouragement aux fusions sous une forme nouvelle ne doit pas être limitée dans le temps.

En conclusion, considérant que la motion n'est pas complètement rédigée, que les objectifs 89 communes et l'échéance 2011 ne sont pas des contraintes impératives, avec comme je le disais une minorité du groupe démocrate-chrétien, je soutiendrai cette motion. Je vous invite donc à donner un signal d'encouragement aux communes, aux régions qui hésitent, et à soutenir cette motion.

**Schnyder Erika** (*PS/SP*, *SC*). Au nom du groupe socialiste, du moins dans sa majorité, nous soutiendrons cette motion, du moins quant à son principe. Le groupe socialiste a toujours été assez favorable à l'encouragement des fusions de communes et même ses représentants qui siégeaient dans la Constituante ont approuvé le principe de la suppression des districts en faveur d'agglomérations, de régions et de communes beaucoup plus fortes. Certes, actuellement nous vivons une ère de «fusionnite aiguë», et, notamment en ce qui concerne les communes ceintures de la ville de Fribourg, qui pourrait inciter le Parlement à penser qu'il y a un regain d'intérêt pour la fusion de communes. Si le fait d'avoir une commune-centre qui soit équivalente à deux districts dans son ampleur et dans sa taille est une chose qui sera probablement ce que nous aurons dans un futur à moyen terme, en attendant pour passer par-là, il faut plusieurs étapes. Et ces étapes notamment sont un véritable plan directeur et un programme de fusions de communes. On ne peut pas simplement saupoudrer une manne cantonale pour encourager des fusionnettes. Il faut au contraire que l'Etat développe une véritable réglementation visant à promouvoir une fusion de communes intelligente et surtout une fusion de communes efficace.

Nous avons aussi, nous, beaucoup discuté de la disparité entre les communes. Et la commune de Villars-sur-Glâne, en tout cas certains de ses conseillers communaux parmi lesquels je fais partie, gardent un souvenir plutôt mauvais de la fusion ratée avec la commune de Matran, parce que tout simplement la manne cantonale qui nous était attribuée pour l'exercice était complètement noyée par l'excès de charges que représentait la nouvelle grosse commune qui restait toujours en classe 1 et cet aspect-là a freiné l'enthousiasme de la majorité du conseil communal de Villars-sur-Glâne d'alors et c'est quelque chose d'assez déplorable. C'est pourquoi, il ne faut pas se contenter uniquement d'avoir un principe comme quoi il faut arriver à x nombre de communes d'ici l'horizon 2011. Il faut plutôt développer un plan directeur de fusions avec une volonté affichée du Conseil d'Etat qui démontre la direction vers laquelle il veut aller, en tenant compte aussi d'autres facteurs tels que le développement de régions et bien entendu celui de l'agglomération.

Cela dit, avec ces réserves, le groupe socialiste, dans sa majorité, soutiendra cette motion.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Im Namen einer Minderheit der SP unterstütze ich die vorliegende Motion Haenni. Der Kanton Freiburg zählt immer noch zuviele kleine Gemeinden. Auch wenn in den vergangenen Jahren grosse Anstrengungen unternommen wurden, haben immer noch ein Viertel der

Gemeinden, also über vierzig, weniger als 500 Einwohner. Dies zeigt, dass noch ein grosser Handlungsbedarf vorhanden ist und den Gemeinden auch finanzielle Anreize angeboten werden müssen, um Fusionen voranzutreiben. Vor allem im Sensebezirk ist noch viel Überzeugungsarbeit zu leisten und dies ist nur mit finanzieller Unterstützung des Staates möglich. Denn viele wichtige regionale Projekte werden von den kleinen Gemeinden gebremst und um Jahre verzögert, weil sie finanziell nicht in der Lage sind, in die Zukunft zu investieren. Ich denke da an das Beispiel der OS Plaffeien. Dort besteht eine enormer, ein riesiger Handlungsbedarf, um neue, zusätzliche Räumlichkeiten zu bauen. Aber weil die Gemeinde Plaffeien zu einem Schulkreis mit drei anderen Gemeinden zählt, wird das Projekt des Neubaus seit Jahren verzögert. Dies wäre nicht so, hätten die Gemeinden vor Jahren die Chance genutzt und fusioniert. Deshalb muss der Staat unbedingt die finanziellen Anreize weiterhin gewähren und so weitere Fusionen vorantreiben. Ich bin überzeugt, dass die investierten Millionen sich auf lange Sicht nicht als verlorenes Geld erweisen, sondern als eine gute Investition.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). La politesse veut que les majorités laissent une fenêtre d'expression aux minorités, c'est un signe de fair-play. Le processus d'encouragement aux fusions des communes tel que proposé par les motionnaires revient à prolonger le délai du décret du 11 novembre 1999. Or, en l'état, la situation s'est bien améliorée et peut être qualifiée de satisfaisante à bien. L'objectif de 89 communes peut être louable en soi. Toutefois, il est trop tôt pour avancer un délai de réalisation surtout agendé à 2011 déjà. Il y aura certainement encore des fusions ces prochaines années. Elles seront le fruit d'intérêts communaux appuyés aussi par les conseils des préfectures et du Conseil d'Etat. Elles seront donc naturelles et fondées sur une base de liberté.

L'accélération demandée par les motionnaires a déjà été vérifiée entre 1999 et 2005. Le passage de 245 communes à 168 peut être qualifié de succès légitime.

Par conséquent, le groupe démocrate-chrétien dans son ensemble félicite le Conseil d'Etat pour son engagement dans le dossier des fusions et estime également que la date-butoir est trop rapprochée. Nous souhaitons toujours aussi que les communes s'inquiètent de leur avenir en suivant la procédure prévue par la loi sur les communes. Enfin, une majorité de notre groupe suivra les recommandations du Conseil d'Etat, à savoir le rejet de la motion.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Comme vous pouvez l'imaginer, je suis très déçu de la réponse du Conseil d'Etat. Je n'ai pas besoin de rappeler ici le bilan exceptionnel réussi dans les fusions de communes dans notre canton grâce au décret voté le 11 novembre 1999. Le résultat, les répercussions de ce décret avaient eu des échos extrêmement positifs pour notre canton et pour son image au plan national. Pourquoi donc s'arrêter en chemin et perdre ainsi toute la dynamique qui s'était installée? Il est vrai qu'il avait

été annoncé qu'il n'y aurait pas de prolongation de ce décret. Ce n'est donc pas ce que je demande personnellement, ce n'était pas non plus ce que demandaient directement les motionnaires. A mes yeux, il est nécessaire de continuer cet effort sur la base d'un nouveau concept et je regrette que dans sa réponse le Conseil d'Etat ne propose pas de nouvelles pistes. Je déplore donc un certain manque d'ambition et de vision du Conseil d'Etat.

Comment va-t-il remplir la mission qui lui est confiée à l'article 135 de la loi sur les communes et qui dit «l'Etat encourage et favorise les fusions de communes»? Quel pourrait être ce nouveau concept? Il faudrait, comme l'a suggéré tout à l'heure ma collègue Erika Schnyder, établir un plan directeur des fusions possibles et souhaitables plutôt dans notre canton. Les règles de subventionnement pourraient être telles qu'on ne subventionnerait que les fusions qui rempliraient les objectifs fixés par ce plan directeur. Monsieur le Commissaire du Gouvernement, j'ai une question qu'on peut qualifier de très personnelle: quelle serait la position du Conseil d'Etat pour un subventionnement d'une fusion dans le Grand Fribourg, imaginons, à l'horizon 2011? Je vous donne une information, je pense que vous la connaissez. Dans le canton de Lucerne – les communes de Lucerne et de Littau ont décidé de fusionner en juin dernier – l'Etat a subventionné cette fusion à hauteur de 20 millions de francs. Comparaison n'est pas raison certes, mais cela montre quand même comment procèdent d'autres cantons. Il est clair que les incitations financières ne peuvent pas être et ne doivent pas être la motivation principale des fusions, mais il faut bien reconnaître qu'elles peuvent aider des conseils communaux favorables à une fusion en cas de disparités importantes entre les communes concernées. Notre canton aurait tout à gagner à poursuivre son effort dans ce domaine.

Le Conseil d'Etat parle dans sa réponse de revisiter les structures territoriales, cette revisite n'a de chance d'aboutir que si elle peut se baser sur les communes saines et viables, la commune restant la structure de base de notre organisation politique. Pour toute ces raisons, je vous invite à accepter la motion de nos collègues Boivin et Haenni.

**Page Pierre-André** (*UDC/SVP*, *GL*). Une minorité du groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra la motion de nos collègues Boivin/Haenni.

Dans l'intérêt de notre canton, je crois qu'il est nécessaire de donner une chance aux communes qui n'ont pas réussi à élaborer une fusion lors de la dernière législature. Je crois que les conseils communaux ont changé et une évolution a eu lieu dans certaines communes. Alors ne fermons pas la porte et donnons une chance à ces nouvelles entités.

Haenni Charly (*PLR/FDP, BR*). M. le Député Genoud demande où l'on veut aller avec 89 communes. Non, M. le Député, nous n'allons pas droit dans le mur. En diminuant le nombre de communes, respectivement en ayant des communes plus importantes, on renforce le district. Il ne s'agit pas ici de parler des structures territoriales car on en parlera bientôt. Prenez comme

exemple le district de la Glâne qui a réussi en matière de fusion. Cela n'a pas pour autant affaibli le district mais bien au contraire cela donne de la force au district. Donc, si vous voulez maintenir le district, une des conditions est peut-être d'avoir des communes fortes. M. le Député Collaud dit qu'il s'agit de prolonger le précédent décret. Non, Mesdames et Messieurs, c'est faux – je l'ai dit – on ne veut pas le même principe. Et pour celles et ceux qui se focalisent sur la date-butoir, je répète que «2011: 89 communes» était l'objectif titre de la motion. Ce n'est pas une condition sine qua non pour l'acceptation de cette motion. Donc, je vous demande d'oublier ces deux chiffres et d'appuyer de nouvelles mesures en faveur des fusions de communes. Et si l'on prend notre loi sur le Grand Conseil, je rappelle que le Conseil d'Etat – dès l'instant où une motion est acceptée – a un délai d'une année pour y donner suite et le Conseil d'Etat peut, selon l'article 75 alinéa 3, présenter le cas échéant un contre-projet ou un projet complémentaire. Donc, libre après à la Direction de l'intérieur d'arriver avec un projet de loi qui respecte les débats qui viennent d'avoir lieu.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie tous les députés qui reconnaissent que le canton a fait un progrès important avec l'action des fusions du décret du 11 novembre 1999, prorogé en 2003. Je rappelle que ce canton avait auparavant 285 communes et qu'aujourd'hui il y en a 168. Donc le pas – comme vous l'avez toutes et tous souligné – est très important.

M. le Député Haenni demande comment on définit l'encouragement. Il est vrai que la loi sur les communes parle toujours d'encouragement et c'est sur cet article-là que nous nous étions basés pour fonder notre encouragement financier, soit en moyenne 400 francs par habitant. C'est vrai aussi que l'encouragement a été donné par l'aide que le Service des communes a accordée à chacun des projets et cette aide a été aussi reconnue par toutes les communes concernées.

Quelques commentaires maintenant sur les interventions. M. le Député Haenni a dit comment on peut avoir des districts forts. Il vient de reprendre d'ailleurs l'expression «sans des communes fortes». Je signale simplement au Parlement fribourgeois que certains audacieux jurassiens, qui prévoient un nouveau canton du Jura avec les six districts du Nord et du Sud, ne prévoient non seulement six districts, mais aussi plus que six communes. C'est audacieux, mais cela montre que l'on peut avoir une approche parfois différente suivant les cantons.

On a parlé aussi de la solution lucernoise. J'ai l'impression qu'elle serait probablement plus coûteuse encore que les 30 millions qui ont été articulés par le Conseil d'Etat. Ce serait à vérifier.

M. le Député Haenni m'a cité à deux reprises. Je ne renie pas ce que j'ai dit parce que je crois que tout le monde ici est conscient qu'il y a encore un pas à faire. J'avais parlé d'encouragement et je ne l'avais pas chiffré. Il est vrai que parfois l'encouragement financier a aidé mais à d'autres moments cela n'était pas le moteur principal. Enfin, il termine par un petit mot d'humour «le bonheur est dans le prêt». Mais là ce qu'on nous demande ce n'est pas un prêt, mais ce sont des dons.

Les autres députés qui se sont exprimés ont donné des positions plus nuancées, mais personne ne conteste – comme l'a dit le député Crausaz – que les fusions servent les intérêts du canton.

Le groupe socialiste s'est exprimé par un rapport de majorité plus nuancé que le rapport de minorité. Je suis un petit peu étonné parfois de suivre l'évolution, voire les conversions, de certains groupes. Je vous rappelle que la rapporteure du groupe socialiste, le 11 novembre 1999, avait terminé par ces mots: «avec ces considérations le groupe socialiste refuse d'entrer en matière». Alors je constate qu'il y a eu une évolution que je qualifierais de relativement importante.

M. Elian Collaud a dit qu'accepter sans autre la motion vous avez été nombreux à le nuancer – reviendrait à prolonger le décret. C'est dans ce sens-là que le Conseil d'Etat n'était pas favorable, parce que s'il avait accepté cette motion sans nuance il n'aurait pas été logique avec tout ce qui avait été dit. Je vous rappelle quand même que lors de la prorogation du décret, depuis son adoption le 11 novembre 1999, le Conseil d'État, la Commission des fusions et bon nombre de députés – notamment le rapporteur Jean-Jacques Collaud - avaient dit à plusieurs reprises que le décret expirait le 31 décembre 2004 et qu'il ne serait pas prolongé; le train ne passe qu'une fois! Le député Simonet avait dit qu'après on pourra toujours fusionner, mais sans participation financière. Je terminerai par un député qui est toujours dans la salle, le député Jean-François Steiert. Il avait dit: «A côté de la carotte il y a aussi le bâton. Le bâton est le délai ferme du 31 décembre 2004. Il n'y aura pas de demande agréée après. Ce message doit être clairement donné y compris aux communes qui aujourd'hui hésitent. Je pense que ces communes-là et leurs citoyens doivent être conscients des conséquences que cela peut avoir. Il n'est pas question de poursuivre et d'évoquer aujourd'hui une telle poursuite de soutien financier pour des démarches qui viendraient après dans un cadre légal qui serait différent». Ce sont des affirmations très fortes que je me permets quand

M. le Député Ackermann posait une question très précise. Pourquoi s'arrêter en chemin? Est-ce que le Conseil d'Etat a un manque d'ambition par rapport au projet qui est actuellement en voie de récolte de signatures pour le Grand Fribourg? Il est vrai que l'incitation à la hauteur des 20 millions pour le Grand Fribourg ne serait jamais acceptée même avec l'ancien décret. Je rappelle que Bulle et La Tour-de-Trême ont fusionné avec une aide d'environ 1,1 million. Cela n'était donc pas là le moteur de la fusion.

Vous me permettrez d'avoir quelques considérations plus générales. Tout le monde est d'accord sur les buts: rendre les communes plus fortes et plus à même de remplir des tâches de proximité. Je rappelle aussi que cet objectif de 1989, qui a été repris par le professeur Dafflon, était l'objectif qui avait été défini en 1971 par les professeurs Gaudard et Piveteau et qui avait servi de base à la loi sur les fusions que le peuple avait refusée dans les années 70 puisqu'on avait chiffré à ce moment-là le coût des fusions à environ 50 millions. Je crois que la seule divergence que nous avons est une divergence de moyens. Il y a encore des projets. Cela a été dit en Singine et en Sarine. Et si le Conseil d'Etat voulait sup-

primer cette aide financière c'était avant tout pour rester logique avec ce qu'il avait dit. Plusieurs communes, à notre connaissance, qui sont dans une situation difficile ont encore une marge de manœuvre aujourd'hui, ce qui n'était pas le cas le 11 novembre 1999. Rappelez-vous, nous avions 12 communes de moins de 100 habitants et plusieurs étaient au bord de la faillite, voire déjà sous tutelle. Donc ce décret a permis de résoudre une bonne partie de ces problèmes puisque nous n'avons plus que trois communes en-dessous de 100 habitants et que ces communes se portent relativement bien, voire même très bien. Plusieurs communes nous on dit: «nous ne fusionnons pas pour l'aide financière; elle nous aide, mais cela n'est pas le moteur principal». Je vous signale encore que l'Association des communes qui a été consultée nous a dit qu'elle était favorable à une éventuelle prolongation s'il devait y avoir une nouvelle incitation financière. Le comité cantonal est d'avis qu'il devrait émaner uniquement de l'Etat. Vous savez que les communes ont reçu un courrier de la Direction des finances qui rappelle que dans le cadre de la RPT les choses ont été équilibrées malgré les premières craintes. Mais avant d'envisager une éventuelle aide financière, il faudra bien prendre en compte qu'elle sera aussi enregistrée dans les flux financiers cantons-communes.

Le Conseil d'Etat est attaché à une logique soit de respecter le message donné et il vous demande de garder cette logique en refusant la motion déposée par les députés Haenni et Boivin et à suivre ainsi les promesses qui avaient été faites à l'époque dans cette enceinte.

**Steiert Jean-François** (*PS/SP*, *FV*). J'aimerais brièvement revenir sur votre citation qui est parfaitement juste. Je ne la conteste pas. En revanche, le contexte était un peu différent.

Elle a été faite à l'époque où, avec Charly Haenni, j'ai déposé une première motion demandant non pas la poursuite du décret - qui nous a amené à succès et nous a été reconnu bien au-delà des frontières cantonales – mais une autre politique comprenant des mesures incitatives et des mesures du type tel que le prévoit la législation bernoise, c'est-à-dire des mesures qui permettent avec des incitations négatives de type financier de pousser les communes qui ne remplissent plus des conditions d'efficacité de fusionner. Donc il y a des éléments positifs et des éléments négatifs. Vous avez parlé de la carotte et du bâton. Ce discours-là servait à justifier la transmission de la motion déposée avec Charly Haenni et non pas à justifier l'absence de toute mesure du canton visant à encourager les fusions des communes à l'avenir. C'est exactement le contraire de ce qui a pu être compris avec la citation que vous venez de faire.

Par ailleurs, si le groupe socialiste s'est prononcé contre l'entrée en matière en 1999 – je n'y étais pas – c'était parce qu'il contestait non pas le principe, mais les modalités financières.

 Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 49 voix contre 44. Il y a 8 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Bourgeois (SC,

PLR/FDP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Ganioz (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Haenni (BR, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Steiert (FV, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 49*.

#### Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Remy (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 44.

#### Se sont abstenus:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Menoud (GR,PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total:* 8.

 Le Conseil d'Etat est invité à présenter un projet de disposition légale dans le délai d'une année.

## Postulat N° 2019.07 Martin Tschopp/Hugo Raemy

(création dans l'administration cantonale de places de travail supplémentaires pour les handicapés)

Prise en considération<sup>1</sup>

Tschopp Martin (PS/SP, SE). Ich danke dem Staatsrat dafür, unser Postulat betreffend der Schaffung von zusätzlichen Arbeitsplätzen für Menschen mit Behinderungen in der Kantonsverwaltung anzunehmen. Mit der Annahme der fünften IV-Revision vom Frühjahr 2007 sind alle Arbeitgeberinnen und Arbeitgeber, nicht nur die Kantonsverwaltung, ein «Commitment» einge-

gangen, nämlich Arbeitsplätze für Menschen mit Behinderungen zu schaffen. Dies war ja der fettgedruckte Slogan aller, die die IV-Revision abgelehnt haben. Der Staatsrat hält in seiner Antwort auf unser Postulat fest, dass diese Antwort gleichzeitig als Bericht gilt. Dem können Kollege Raemy und ich gut Folge leisten.

Trotzdem habe ich noch einige Bemerkungen sowie die eine oder andere Frage: In unserem Postulat haben wir den Staatsrat gebeten, uns aufzuzeigen, welche Direktionen in der Kantonsverwaltung Stellen für Menschen mit Behinderungen anbieten. Diese Auflistung, bzw. ein entsprechender Hinweis fehlt in seiner Antwort. Herr Staatsrat Lässer hat vielleicht die eine oder andere Information oder wird uns eine solche Auflistung noch nachliefern. Gerade aufgrund einer solchen Übersicht kann gewährleistet werden, dass sich alle Amtstellen darum bemühen, Menschen mit Behinderungen anzustellen. Es erlaubt uns allen auch, besser zu beurteilen, ob der Kanton den Anteil von 2% aller im Personaletat genehmigten Stellen erreicht hat oder nicht. Ich finde es deshalb sehr schade, dass die Verwaltung nicht in der Lage ist, Transparenz darüber zu schaffen, wie sich die Stellen für Menschen mit Behinderungen zusammensetzen, bzw. wieviele Personen es genau sind. Es müssen meiner Meinung nach Instrumente bereitgestellt werden, die es ermöglichen, klarere Aussagen über diese Frage zu geben. Dies kann über das Personalinformationssystem des Personalamtes geschehen. Ich bin mir bewusst, dass dies keine leichte Aufgabe ist, konnte doch beispielsweise auch die Bundesverwaltung bis heute in diesem Bereich keine verlässlichen Zahlen liefern.

Ich finde es sehr gut, dass der Staatsrat und das Personalamt im Bereich des «Care Management» eine wichtige Frage an die Hand genommen haben. Die Früherkennung und die notwendigen Massnahmen daraus sind aber das Eine. Dass Kadermitarbeitende die Probleme und Situationen insbesondere im Bereich des Anwesenheitsmanagements umgehend und richtig einschätzen können, scheint mir von sehr zentraler Bedeutung zu sein. Ich wünsche mir, auch im Wissen darum, wie schwierig es ist, alle Führungskräfte einer so grossen Organisation wie der Kantonsverwaltung für eine solch wichtige Fragestellung zu sensibilisieren und zu schulen, dass es trotzdem gelingt, möglichst viele neue Fälle von Menschen, die Hilfe, die Unterstützung, die Beratung brauchen, zu erfassen und einer guten Lösung für alle Beteiligten zuzuführen. Ich habe eine letzte Frage: Es sind mir Fälle von Lehr-

Ich habe eine letzte Frage: Es sind mir Falle von Lehrpersonen bekannt, die psychisch angeschlagen sind,
viele Abwesenheiten haben und trotzdem ohne jegliche Hilfe seitens der Schule weiter unterrichten, und
dies zum Nachteil der Schülerinnen und Schüler. Es
handelt sich dabei um Lehrpersonen in Gymnasien der
Stadt Freiburg. Ich kann mir vorstellen, dass gerade
bei der Lehrerschaft viele solche Fälle schlummern.
Sind die Lehrerinnen und Lehrer ebenfalls in diesem
Projekt «Care Management» integriert? Falls nicht,
was gedenkt man für diese Angestellten des Kantons
in naher Zukunft zu tun? Dies scheint mir eine wichtige Frage zu sein, machen doch die Lehrpersonen den
grössten Etat des Staatspersonals aus. Zudem sind diese
Personen einer sehr grossen Belastung ausgesetzt. Ich
bitte Sie, meine Damen und Herren, unser Postulat zu

¹ Déposé et développé le 11 mai 2007, BGC p. 623; réponse du Conseil d'Etat le 4 septembre 2007, BGC p. 1535.

unterstützen, wie dies der Staatsrat in seiner Antwort ebenfalls postuliert.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Auch ich danke dem Staatsrat für die positive Antwort auf unser Postulat. Gemäss dieser sind in der Kantonsverwaltung gegenwärtig etwas über hundert Personen mit einer Behinderung angestellt, 38 über den speziellen Voranschlagskredit. Herr Tschopp hat ausgeführt, dass man hier bei diesen Zahlen nicht ganz sicher ist. Bei einem Personaletat von rund 8000 Personen entspricht dies einem Anteil von rund 1,25%. Wir alle kennen die Integrationsanstrengungen, welche bereits heute unternommen werden. Der Staatsrat widmet einen grossen Teil seiner Antwort dem Projekt zur Einführung eines «Care Managements»: Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter in einer Notlage zu unterstützen, lange Abwesenheiten zu vermindern oder zu verhindern, dass diese Menschen ganz aus dem Berufsprozess aussteigen und von einer IV-Rente leben müssen. Wie dies Martin Tschopp bereits gesagt hat, befürworten wir dieses Projekt zur Früherkennung von gefährdeten Personen natürlich voll und ganz, insbesondere auch die präventiven Massnahmen, mit welchen die physische und psychische Gesundheit der Angestellten erhalten oder verbessert werden soll. Mit unserem Postulat möchten wir den Staatsrat jedoch auffordern, die Anstellung von behinderten Personen auch weiterhin, oder noch vermehrt aktiv zu fördern. Der von uns geforderte Satz von 2% aller im Personaletat genehmigten Stellen kann ein erstes Etappenziel darstellen. Der Staatsrat bezieht sich in seiner Antwort mehr auf den finanziellen Aspekt. Ein garantierter Satz von 0,15% der gesamten Lohnsumme, welche für Eingliederungsmassnahmen zur Verfügung gestellt werden soll, ist sicher eine gute Basis, aber auf lange Sicht ausbaufähig. Der Staat muss Verantwortung übernehmen und mit gezielten Massnahmen die Eingliederung von Menschen mit psychischen und physischen Beeinträchtigungen fördern und somit eine Vorreiterrolle spielen. Dazu gehören auch bauliche Massnahmen, welche eine Anstellung von körperlich behinderten Menschen erst möglich machen. Wichtig ist auch die Betreuung von behinderten Menschen, welche besonders bei psychischen Beeinträchtigungen sehr intensiv sein kann. Es braucht also eine echte Integration, qualifizierte Arbeitsplätze und das kostet Geld. In diesem Sinne lade ich Sie ein, unser Postulat zu unterstützen. Auch wenn der bereits vorliegende Bericht etwas kurz ausgefallen ist, sind wir doch damit einverstanden. Wir werden die Entwicklung in den kommenden Jahren aufmerksam im Auge behalten und den Staatsrat an seinen Taten messen. Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Thürler Jean-Pierre (*PLR/FDP*, *GR*). Le groupe libéral-radical a examiné avec intérêt le postulat P2019.07 de nos collègues Tschopp et Raemy concernant la création, au sein de l'administration cantonale, de places de travail supplémentaires pour les personnes handicapées. Il convient d'emblée de souligner la politique en la matière pratiquée par le Conseil d'Etat qui va à notre avis dans le sens des postulants.

En effet, le crédit budgétaire alloué à ces postes, de 700 000 francs en 1996, a augmenté à 2,1 millions en 2008. C'est déjà un effort particulier bien qu'il soit pleinement justifié à la faveur des personnes concernées.

Dans ce sens, nous relevons également avec satisfaction le souhait du Conseil d'Etat d'investir dans la prévention, ce qui, à l'évidence paraît être une mesure appropriée tant pour le bénéficiaire que pour l'employeur.

Enfin, nous prenons acte que le Conseil d'Etat, hormis les mesures de prévention, n'entend pas relâcher ses efforts en matière d'intégration des personnes handicapées. Nous soutenons bien évidemment cette volonté exprimée.

Avec ces quelques considérations, le groupe libéralradical s'en tiendra aux conclusions du Conseil d'Etat qui font office de rapport.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Spätestens nach der Abstimmung zur 5. IV-Revision im vergangenen Juni und den im Vorfeld von verschiedenen Seiten gemachten Versprechungen in Sachen Integration ist wohl allen klar, was Arbeitgeber, allen voran staatliche Arbeitgeber, für einen Auftrag haben. Kollege Martin Tschopp hat es auch schon erwähnt. In der Antwort zum vorliegenden Postulat führt die Freiburger Regierung aus, was sie für Menschen mit Behinderungen in der Kantonsverwaltung bis heute getan hat und weiter tun will. Der Staatsrat schreibt sogar: «Was die Unterstützung und die Eingliederung behinderter Personen betrifft, ist der Kanton Freiburg also alles andere als ein schlechter Schüler, und der Staatsrat beabsichtigt, den eingeschlagenen Weg weiterzuverfolgen.» Diese Aussage hat die Fraktion Mitte-Links-Bündnis etwas erstaunt, fehlen doch im vorliegenden Bericht zur Beurteilung dieser Behauptung jegliche Vergleichsmöglichkeiten mit anderen Kantonen. Eine Beurteilung, ob ein Schüler schlecht, mittelmässig oder gut ist, hängt doch immer auch vom Vergleich mit einer repräsentativen Stichprobe, etwa einem Klassenverband, ab. Wir hätten uns daher gewünscht, dass der Staatsrat, wenn er in seiner Antwort auf das Postulat schon gleich den Bericht mitliefert, etwas ausführlicher gewesen wäre, das heisst, in der vorliegenden Antwort auch Vergleichsdaten, im Sinne von «Best-Practice-Ermittlungen» (wir haben in der Antwort auf dieses Postulat mehrmals englische Bezeichnungen gehört und weil sie heute üblich sind in der Wirtschaftssprache, habe ich mir erlaubt, diese zu gebrauchen) zur Verfügung stellen würde. In diesem Sinne sind wir für die Überweisung des Postulates. Wir danken dem Staatsrat für seine Bemühungen zur Integration von Menschen mit Behinderungen in der Kantonsverwaltung. Wir bitten ihn, diese fortzusetzen, noch besser zu werden und sich in Zukunft auch bei anderen Kantonen zu erkundigen, wie dort die Integration umgesetzt und mit welchen finanziellen Mitteln sie unterstützt wird.

**Bourguet Gabrielle** (*PDC/CVP*, *VE*). Le groupe démocrate-chrétien a examiné attentivement le postulat Tschopp/Raemy et la réponse du Conseil d'Etat. Il par-

tage le souci des postulants en matière d'intégration des personnes handicapées dans le monde du travail. Il tient à saluer les efforts entrepris par le Conseil d'Etat dans ce domaine. Il ne peut qu'encourager celui-ci dans sa démarche de poursuivre sa politique en la matière. Il souhaite toutefois que les investissements ne soient pas concentrés uniquement sur la prévention, mais également sur l'intégration. Même si une bonne prévention est essentielle, il ne faut pas oublier les personnes déjà touchées par un handicap physique, comme une surdité, des troubles de la vue, des problèmes moteurs ou par un handicap psychique ou mental. Il est important que ces personnes puissent, dans toute la mesure du possible, accéder au monde du travail.

A l'appui de ces remarques, le groupe démocrate-chrétien vous recommande d'accepter ce postulat.

Maintenant, que j'ai terminé avec ce rapport de groupe, permettez-moi encore une petite réflexion toute personnelle. J'ai utilisé un mot repris du langage courant, qui a été plusieurs fois utilisé dans les interventions précédentes, sorti également du texte qui nous est soumis, qui est le mot «intégration».

A mon avis, ce mot ne devrait pas avoir à exister dans ce domaine. Les personnes handicapées font partie de notre société. Elles partagent notre vie quotidienne et ne devraient pas à y être intégrées. Nous sommes tous ici aujourd'hui dans cette arène politique. Si l'un de nous devait – et Dieu sait que je ne le souhaite à personne – devenir un jour handicapé, devrait-il alors porter l'étiquette de «personne intégrée» parmi nous?

**Rey Benoît** (AGC/MLB, FV). Les coûts exponentiels de l'AI ont déjà donné lieu, à de nombreuses reprises, à des discussions très denses au niveau du Parlement fédéral et au niveau de la population suisse: 1,6 milliard de déficit cette année; 10 milliards environ de dettes avec le pot plus ou moins commun de l'AVS et toutes les conséquences que l'on connaît. Cela a impliqué que l'OFAS n'a pas attendu la 5e révision de l'AI pour anticiper un certain nombre de mesures, à savoir la diminution d'octroi de nouvelles rentes. La décision a été prise cet été et, depuis plus d'une année à une année et demie, il y a déjà une diminution notoire de 20 à 30% des nouvelles rentes de l'AI, ce qui est très bien. Cela diminue un certain nombre de charges. Mais ce qui est très regrettable, c'est le devenir de ces personnes qui n'ont plus droit à des rentes de l'AI, si elles ne peuvent pas être intégrées professionnellement. C'est l'objectif de cette 5e révision et je pense que nous devons y souscrire dans le sens où il faut permettre à ces personnes d'exercer une activité.

Dans ce sens, je remercie le Conseil d'Etat de la réponse qui nous est donnée et des efforts qui sont entrepris dans ce domaine. Je souligne particulièrement le fait que la garantie du maintien du taux de 0,15% de la masse salariale, qui représente 1,9 million au budget 2008, est un effort considérable, même si on nous précise que, malgré le fait qu'on ait introduit un «care management» l'un n'ayant rien à voir avec l'autre, c'est toujours une disposition qui est bonne à prendre. J'aimerais rappeler un certain nombre de choses. Si l'on parle d'intégration de personnes en situation de handicap, il y a d'abord des mesures de prévention à prendre pour empêcher – et c'est l'essentiel – que des

personnes deviennent handicapées. Malheureusement, et notamment dans des postes à responsabilité, on se rend compte que la pression professionnelle peut produire du handicap et que c'est la tâche de l'employeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter cette situation.

La deuxième chose, c'est qu'il faut faire tout un travail pour diminuer les absences, maintenir les personnes fragilisées au niveau de l'activité professionnelle et la démarche de «care management» qui est actuellement en cours pourrait le garantir.

La troisième chose, c'est l'intégration de personnes déjà handicapées au sein du personnel de l'administration. Il y a un certain nombre de moyens financiers qui sont à disposition. Or, vu la diminution des nouvelles rentes, il est nécessaire de renforcer encore cet effort dans la mesure des moyens disponibles.

Enfin, j'aimerais dire qu'il est peut-être temps d'être innovant. Je vous donne un exemple: le canton de Vaud participe actuellement à un projet. Il engage des personnes handicapées, qui ont une rente complète de la part de l'AI laquelle les engage en vue d'une intégration sociale et non pas professionnelle au niveau de la rentabilité, pour des tâches à l'Etat qui ne sont pas nécessairement rentables, mais qui permettent à la personne de trouver un rôle dans la société. Ils ont qualifié cette tâche d'aide-huissier: quelqu'un qui prend un paquet de lettres dans un service et qui va l'apporter à un autre, ce qui soulage beaucoup de monde et qui apporte de nombreux sourires dans les administrations et satisfait grandement la personne qui se sent utile et les autres qui reconnaissent cette utilité.

J'aimerais inciter le Conseil d'Etat, mais surtout l'administration cantonale, à examiner s'il n'y a pas au sein de tous les services de l'administration, la possibilité de développer de telles offres, qui ne coûtent pas à l'Etat, si ce n'est éventuellement une gratification à la personne, mais qui sont une possibilité d'intégration extraordinaire et qui permettent aux personnes d'éviter l'atelier protégé et d'être intégrées socialement dans une entreprise qui fonctionne.

**Frossard Sébastien** (*UDC/SVP*, *GR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du postulat «Création dans l'administration cantonale de places de travail supplémentaires pour les handicapés».

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra, à l'unanimité, ce postulat pour autant que cela ne soit pas de nouveaux postes de travail créés, mais que des postes de travail actuellement libérés soient mis à disposition des personnes handicapées.

Thomet René (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du postulat de nos collègues Martin Tschopp et Hugo Raemy ainsi que de la réponse donnée par le Conseil d'Etat. Il relève avec satisfaction que l'Etat n'entend pas relâcher son effort d'intégration des handicapés au sein du personnel de l'Etat. Il salue également les mesures de prévention que l'Etat a décidées d'entreprendre dans ce domaine.

Nous ne saurions cependant laisser croire que tout est bien dans le meilleur des mondes pour engager et intégrer des personnes handicapées. Il convient aussi de porter une analyse sur des mesures concrètes d'adaptation des places de travail. Il aurait été dès lors intéressant de connaître le point de la situation ou les intentions du Conseil d'Etat sur des domaines tels que l'adaptation du rythme et des exigences liées au poste, le travail d'information, voire de formation auprès des collègues de futurs handicapés pour une meilleure compréhension des particularités de certains handicaps, par exemple, de l'adaptation des places de travail, voire des lieux de travail. Nous pensons notamment à l'accessibilité pour des personnes à mobilité réduite. L'intégration du handicapé dans le monde du travail passe également par une meilleure accessibilité des bâtiments de l'Etat. Un programme tendant à une accessibilité quasi généralisée constituerait également une mesure favorisant l'intégration des handicapés dans le monde du travail.

Enfin, il serait intéressant de connaître les domaines ou les Directions qui connaissent en leur sein des employés handicapés. Le domaine administratif, le social, la santé, l'instruction publique ne doivent pas être les domaines privilégiés, qui évitent de porter une réflexion dans des domaines *a priori* moins faciles d'accès. La difficulté n'est jamais une raison de renoncer. Il serait intéressant aussi de connaître la situation par rapport aux différents endroits du canton, l'objectif étant d'offrir des possibilités sur l'ensemble du territoire. Nous souhaitons faire du canton de Fribourg non seulement un modèle d'intégration, mais aussi un modèle dans l'application du principe de non-discrimination prévue par la loi sur le handicapé.

Avec ces considérations, le groupe socialiste propose de suivre l'avis du Conseil d'Etat d'accepter le postulat et de considérer sa réponse comme rapport.

Lässer Claude, Directeur des finances. Je pense, avec tous les intervenants, que le Conseil d'Etat suit le même objectif. Il a été dit à plusieurs reprises qu'il s'agit de ne pas relâcher les efforts. Je peux vous donner la garantie que c'est bien l'intention du Conseil d'Etat. C'est tellement son intention qu'un chiffre doit être corrigé; lorsque nous avons rédigé la réponse, les travaux budgétaires n'étaient pas terminés. Effectivement, nous avions alors inscrit 1,9 million au projet de budget 2008, mais dans les travaux finaux du budget on a porté ce montant à 2,1 millions; ce qui signifie concrètement que, du budget 2007 au budget 2008, c'est 500 000 francs supplémentaires qui ont été inscrits au budget pour des places spécifiques qui ne péjorent pas les services et qui leur permettent d'accueillir ce type de collaborateurs de façon beaucoup plus aisée. Donc, l'effort ici continue.

Par ailleurs, comme on le dit dans le rapport, il y a toute une série de personnes qui souffrent d'un handicap, avec rente AI complète ou non, qui ont une place de travail. Evidemment là, nous sommes en face d'une grande problématique. Est-ce qu'il faut faire le recensement pour pouvoir donner des chiffres par Direction comme c'est demandé? On se heurte là immédiatement à deux aspects: un aspect de protection des données et un aspect purement éthique. La meilleure intégra-

tion, c'est justement de ne pas montrer du doigt les gens en disant «Voyez celui-là, il est handicapé, vous voyez il est là, il est dans tel service». Cette problématique existe dans l'ensemble des cantons. C'est la raison pour laquelle les comparaisons intercantonales sont très difficiles. Cela ne sert à rien que le canton de Fribourg commence à inventorier tous ces postes pour se retrouver tout seul pour dire «Regardez combien de postes on a, regardez où ils sont, mais on ne peut pas vous dire si on en fait plus ou si on en fait moins que d'autres cantons».

Il a été évoqué le «care management». Sur ce sujet, on en est au début également. Je pars de l'idée que c'est une première étape. Le Conseil d'Etat estime aussi que c'est un service, une prestation qui va se développer, à l'évidence. Dans ce programme, le canton de Fribourg n'est pas pionnier. Il y a déjà quelques cantons, à ma connaissance trois ou quatre, qui ont lancé ce genre de programmes. Mais la majorité des cantons n'a pas encore ce type de programme. Là, on peut dire qu'on est, sinon à l'avant-garde, du moins pas très loin. Ce programme est mis en place, non pas de façon indépendante par le Service du personnel, mais bien, comme il est indiqué, en collaboration avec les services intéressés, c'est-à-dire la Caisse de pension, ainsi que l'Office AI. La situation des bureaux de ce projet a été mise sciemment hors de l'administration cantonale. En d'autres termes, ces bureaux se trouveront dans le cadre des bureaux de la Caisse de pension précisément, parce que pour mettre en place un tel projet, le problème de l'adhésion est moins celui des cadres que celui des personnes concernées, il faut que les personnes concernées puissent se sentir totalement indépendantes pour aborder les spécialistes qui sont en train d'être engagés et qui seront formés pour essayer de trouver des solutions pour induire un retour au travail le plus rapide possible, précisément pour que les personnes touchées ne tombent pas à l'AI, et justement pour éviter ou essayer de freiner cette hausse des coûts exponentiels en termes d'AI.

Une question précise a été posée. A l'évidence, ce projet concerne l'ensemble des salariés de l'Etat, y compris les salariés de l'enseignement, cela coule de source.

Pour ce qui concerne les mesures constructives, on en prend déjà! Dans les bâtiments neufs, il est évident qu'on en tient compte. Nous avons d'ailleurs un spécialiste au SECa qui examine tous les projets de permis de construire sous cet angle-là. Très souvent, lorsqu'on a des problèmes c'est parce qu'on se trouve dans des bâtiments historiques. On le voit ici dans ce bâtiment. Mais, jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de problèmes de ce côté-là, parce que nous agissons de façon pragmatique. Je ne crois pas qu'on puisse dire qu'à un endroit on n'a pas pu engager une personne handicapée parce qu'elle n'avait pas accès à sa place de travail. On a toujours trouvé des solutions pour assurer cet accès. Voilà, en substance, ce que je voulais dire.

Le Conseil d'Etat vous propose donc d'accepter le postulat, de considérer la réponse qu'il a donnée comme rapport au postulat, étant entendu qu'il entend continuer ses efforts dans le sens cette intégration.

 Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 92 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/ CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbouf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/ FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Maurol (CR, PS/SP), March ( (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/CVP), SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 92*.

Le réponse donnée par le Conseil d'Etat vaut rapport au postulat.

## Motion d'ordre

Demande de procédure accélérée pour le mandat «Restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées»<sup>1</sup>

Depôt

Le Président. Je suis saisi d'une motion d'ordre demandant l'utilisation de la procédure accélérée prévue aux articles 67 et 174 LGC pour la réponse et la prise en considération d'un mandat à la session de novembre. Avec l'accord de la députée qui a déposé cette requête, M<sup>me</sup> Mutter, M. l'Huissier va distribuer maintenant le texte de cette requête ainsi que celui du mandat de façon que vous puissiez en prendre connaissance le plus tôt possible. Nous traiterons cet objet demain matin.

### Postulat N° 2002.07 Jacques Bourgeois (gestion optimale du trafic routier sur les axes Payerne-Fribourg et Romont-Fribourg)

Prise en considération<sup>2</sup>

**Bourgeois Jacques** (*PLR/FDP*, *SC*). En préambule, je tiens à remercier le Conseil d'Etat de sa réponse détaillée et au vu des détails fournis, nous ne pouvons qu'accepter que cette réponse fasse également office de rapport.

Dans le cadre de l'analyse de ces axes prioritaires, il sied de tenir compte de plusieurs paramètres, notamment du développement économique, de la mobilité, de l'évolution démographique, de l'utilisation du sol et de la sécurité et du confort, aussi bien des usagers, que des habitants des localités traversées.

Dans le cadre du contournement de Prez-vers-Noréaz, je constate avec satisfaction que le dossier évolue. J'ose maintenant espérer, au vu de l'avancement du dossier, que l'on ne repoussera pas aux calendes grecques l'achèvement de cette étude.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat fait état d'une étude qui pourrait s'étaler sur la période 2008–2011.

À mon avis, nous ne sommes pas assez précis et nous requérons que le Conseil d'Etat mette tout en œuvre pour que cette étude, au vu de son avancement actuel, soit finalisée dans les plus brefs délais, soit d'ici à fin 2009 au plus tard.

Une étude qui devrait associer également et prendre en considération les milieux concernés. Au sujet des critères mentionnés, deux remarques et une question. Parmi les deux remarques:

- La sécurité des enfants, tout comme la qualité de vie des habitants devraient être prises en considération
- 2) Nous ne croyons pas devoir attendre que les accidents dépassent la moyenne pour intervenir.

Questions: parmi les huit critères retenus pour l'analyse «coûts/avantages», a-t-on dans le cadre de la fixation des montants pondéré les critères ou ont-ils tous la même valeur lors du calcul de la valeur annuelle nette et du ratio pour analyser les avantages et coûts d'un contournement ou pas d'une localité?

Comme relevé au sein de cette réponse, la jonction de l'A12 de Matran pose problème. A la suite des développements des communes de cette région, le trafic est de plus en plus perturbé, notamment et surtout, le week-end.

Les usagers sont aussi tentés d'emprunter d'autres axes, comme la traversée du village de Matran, créant ainsi des nuisances et de l'insécurité pour ses habitants.

La liaison Marly-Posieux-Matran va encore accentuer ce problème.

Forts de ces constats, il est impératif également de trouver rapidement des solutions afin d'améliorer la fluidité du trafic dans cette région de notre canton. Nous ne croyons pas, comme cela est relevé dans la réponse du Conseil d'Etat, que l'aménagement de feux

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dépôt *BGC* p. 1431.

 $<sup>^2</sup>$  Déposé et développé le 23 janvier 2007, BGC p. 283; réponse du Conseil d'Etat le 28 août 2007, BGC p. 1300.

à ces deux carrefours va améliorer la fluidité du trafic, au contraire je pense, que ces deux feux vont détériorer cette fluidité.

Par ces considérations, et au nom du groupe libéralradical, je vous propose d'accepter ce postulat et en même temps, de prendre acte du rapport circonstancié fourni.

**Brönnimann Charles** (*UDC/SVP*, *SC*). In erster Linie danke ich dem Staatsrat für die ausführliche Antwort zum Postulat von Herrn Grossrat Jacques Bourgeois und zu meiner Anfrage zur Ortsdurchfahrt von Prezvers-Noréaz. Die SVP-Fraktion nimmt wie folgt Stellung: Im Rahmen der Gesamtplanung der Achse Freiburg-Payerne und Freiburg-Romont wäre es jetzt Zeit, Lösungen im Bereich des Möglichen zu finden und baldmöglichst ein Resultat erzielen oder realisieren zu können. Die Bevölkerung ist betroffen und verlangt von uns oder vom Staatsrat gute und konsequente Antworten im Bereiche des Möglichen. Um dieses Projekt in den Griff zu bekommen, braucht es vertrauensvolle und fähige Leute, um Überraschungen zu verhindern. Und wenn wir zu lange planen, wird ja nichts realisiert. Vor kurzem wurde in diesem Saal gesagt, dass der Kanton Freiburg vor einem grossen Bevölkerungszuwachs steht. Das wird mehr Verkehr verursachen. Und in diesem Sinne beantrage ich, dieses Postulat zu unterstützen.

**Collomb Eric** (*PDC/CVP*, *BR*). Le groupe démocratechrétien est sensible à la qualité et à la pertinence des infrastructures routières de notre canton.

Nous pouvons donc, nous réjouir du postulat du député Jacques Bourgeois, lequel a mis le doigt sur une problématique sérieuse, que constitue la gestion du trafic sur les axes Payerne-Fribourg et Romont-Fribourg.

Nous saluons également la diligence dont a fait preuve le Conseil d'Etat qui propose d'un seul coup, l'acceptation de ce postulat et le rapport y relatif. Nous ne pouvons donc qu'espérer, que cette rapidité d'action perdurera afin que des mesures concrètes puissent voir le jour et cela avant la mort de l'ère automobile que souhaite tant notre Conseiller fédéral Moritz Leuenberger dans les propositions et décisions irresponsables en matière de transports poignardant notre économie.

Pour une gestion efficace du trafic sur les deux axes, qui a interpellé le postulant, nous pensons que les priorités doivent clairement être accordées à la traversée de Prez-vers-Noréaz et à la jonction A12 de Matran.

Dans sa conclusion, le Conseil d'Etat mentionne qu'il est prévu d'étudier le contournement de Prez-vers-Noréaz dans la période 2008–2011. Même si nous sommes conscients qu'un contournement n'est systématiquement pas la meilleure solution, nous pensons qu'un délai de quatre ans est trop long pour la seule phase d'études et qu'à ce rythme, il est inutile d'espérer une éventuelle réalisation avant 2015–2020, ce qui ne réjouit, ni les usagers, ni la population du village concernée.

Pour ce qui est des traversées des localités, le Conseil d'Etat retient le principe d'une modération de trafic pour le respect de la vitesse légale de 50 km/heure, tout en précisant qu'il n'est pas question de dissuader

l'automobiliste d'emprunter un tel axe. Même si cette volonté est louable, permettez-nous de rester sceptiques quant à sa réalisation car le rapport mentionne que des modérations de vitesse de type VALTRALOC dans les villages de Rosé et de Prez-vers-Noréaz, voire ailleurs encore, sont envisagées.

A notre sens, ces courses d'obstacles pour amateurs de gymkhana ne sont pas du tout compatibles avec les surcharges de trafic que connaissent les villages et dissuaderont évidemment les automobilistes d'emprunter de tels axes.

Le groupe démocrate-chrétien salue à nouveau la rapidité avec laquelle le Conseil d'Etat a rendu un rapport de qualité, et c'est tout en invitant l'exécutif cantonal à tenir compte de ces remarques, que le groupe démocrate-chrétien accepte ce postulat, considère la réponse comme rapport et en prend donc acte.

**Suter Olivier** (*ACG/MLB*, *SC*). Le groupe Alliance centre gauche a pris acte des réponses du Conseil d'Etat et l'en remercie.

Au sujet de l'axe Payerne-Fribourg, nous n'allons pas redire ce qui a déjà été dit, simplement nous constatons que, pour l'instant l'étude qui a été faite concernant le contournement de Prez-vers-Noréaz, va plutôt dans le sens d'un statu quo, donc de renoncer à un contournement.

Nous pouvons nous satisfaire pour l'instant de ces conclusions. Nous sommes étonnés dans les conclusions que les points strictement économiques soient prépondérants par rapport à la qualité de vie et la qualité environnementale, la qualité sociale, on nous le dit clairement, et nous sommes un peu étonnés de cela, nous aimerions demander au conseiller d'Etat de répondre à cette manière de voir les choses dans le domaine de la circulation.

Au sujet de l'axe Romont, on constate que le seul problème est situé à la jonction, un seul problème, mais de taille et il ne se résume à notre avis pas à des questions uniquement de gestion du trafic.

En effet, si l'axe Romont-Fribourg et l'autoroute A12 drainent naturellement et depuis longtemps des flux de véhicules, ceux-ci sont actuellement largement augmentés par les allées et venues dues à la zone commerciale de Matran.

Cette zone ne cesse de s'agrandir depuis plusieurs années et provoque de plus en plus d'embouteillages à ces abords. A tel point, que la commune de Matran s'est prononcée dernièrement contre l'installation de nouveaux commerces, tout en se disant démunie, puisque ces nouveaux commerces prendraient place sur des terrains privés. On voit qu'il y a là des problèmes d'aménagement du territoire à régler. On ne peut pas simplement laisser se développer un peut partout des zones commerciales, sans se soucier des retombées qu'elles provoquent sur le trafic en particulier, sur la qualité de vie en général.

Le rapport remis par le Conseil d'Etat ne propose pas une vision qui prend en compte l'aménagement du territoire. Il ne met en avant face aux engorgements actuels que des «solutions routières». En vrac, il propose l'aménagement d'un giratoire de 40 m extérieur, la mise en place d'une régulation lumineuse sur les carrefours, l'élargissement du pont autoroutier à qua-

tre voies de circulation, la construction d'une nouvelle bretelle autoroutière, la réalisation d'une deuxième voie montante depuis le giratoire, le tout devant tenir compte, des contraintes locales sur la forme de pylônes à haute tension.

Mais ce n'est pas fini, le rapport du Conseil d'Etat nous parle encore de la peut-être future jonction Marly-Matran et là aussi le Conseil d'Etat nous rappelle qu'elle engendrerait de nouveaux flux de circulation.

Nous ne pouvons pas simplement attendre que les choses se passent, nous doutons qu'il y ait physiquement la place à cet endroit pour gérer les flux cumulés des trafics provoqués par l'axe Romont-Fribourg, l'autoroute A12, la zone commerciale de Matran et l'hypothétique axe Marly-Matran.

Surtout nous ne pouvons pas admettre que les problèmes de circulation soient résolus uniquement par la construction de nouvelles routes, de nouvelles bretelles, de nouveaux giratoires, par la mise en place de nouvelles signalisations lumineuses.

Il y a lieu à ce niveau d'émettre d'autres idées, d'envisager de renforcer par exemple les dessertes des transports publics, de réaliser la nouvelle gare d'Avry à proximité du nouveau CO et d'une partie de la zone commerciale de Matran, de gérer la question des places de parcs aux abords de la zone commerciale, de se poser la question de l'extension perpétuelle de ces zones commerciales.

En conséquence, nous approuvons, à l'unanimité, les réponses du Conseil d'Etat sur les autres questions soulevées par nos collègues Bourgeois et Brönnimann. Nous lui demandons de se livrer à une étude fouillée de la jonction de Matran, en tenant compte non seulement de l'aménagement routier, mais de l'aménagement du territoire, des problèmes de la mobilité, ainsi que de l'impact de diverses solutions proposées sur le paysage et sur la qualité de vie.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le député Jacques Bourgeois a demandé d'établir un rapport détaillé au sujet de la gestion optimale du trafic routier sur les axes Payerne-Fribourg et Romont-Fribourg, ceci en complément des études prévues dans le message N° 293, le but étant de prendre en considération la situation actuelle et future du trafic sur les axes routiers, sur les axes concernés.

Je rappelle ici que sur ces deux axes, qui sont prioritaires au sens de la loi sur les routes et selon le plan du réseau routier cantonal sur ces deux axes, un concept d'aménagement existe déjà, conformément aux standards fixés. Sur ces deux axes, les études existent et se poursuivent progressivement.

En ce qui concerne le cas précis de Prez-vers-Noréaz, le 2 novembre 1996, le Grand Conseil, a accepté le décret relatif à l'ouverture d'un crédit où est prévu dans la liste indicative, la route d'évitement de Prez-vers-Noréaz. Les montants prévus seront engagés entre 2008 et 2011 et en cela, on répond aussi à la question de M. le Député Brönnimann.

Une des remarque du député Jacques Bourgeois, était d'activer ces études, de les faire plus vite que pour 2011, sur deux ans. J'y reviendrai tout à l'heure par rapport à l'ensemble des problèmes. Le montant prévu

servira à l'élaboration d'une étude qui permettra de décider de l'opportunité et c'est cela qui est important, et si la réponse est positive, on pourra dès lors planifier les travaux nécessaires pour ce contournement, si l'étude d'opportunité démontre qu'il faut faire quelque chose. Cette démarche et j'insiste là-dessus est basée sur un concept et c'est à chaque fois l'examen de l'opportunité qui est analysée par les services selon les critères clairement définis. Je rappelle, en ce qui concerne Marly-Posieux, que le Grand Conseil a voté l'année dernière un crédit d'études, mais dans un premier temps, les services étudient l'opportunité de le faire, le mandat a déjà été donné pour voir si l'opportunité est réelle ou pas. Lorsque les études démontrent clairement qu'il est souhaitable de réaliser un contournement ou une amélioration, parce que ce n'est pas toujours un contournement, il faut mettre les moyens à disposition pour réaliser les investissements programmés. A cet effet, permettez-moi de signaler que nous avons un certain nombre de projets qui sont au stade de réalisations ou d'avant-projets. Permettez-moi de vous en donner quelques exemples. Comme vous le savez, on ne va pas refaire la genèse de la H189, mais cela fait partie des projets qui sont en voie de réalisation, nous devons d'ici à une année, cela veut dire à la fin 2008, démarrer avec le pont de la Poya, projet qui est dans le programme urgent au niveau du crédit d'infrastructure, au niveau fédéral. Nous avons bien sûr d'autres objets, notamment les carrefours dangereux, que le Grand Conseil a adoptés l'année dernière; nous avons un crédit pour lutter contre le bruit que je devrai présenter assez rapidement avec une modification de la loi, nous avons aussi les quarante tonnes où là aussi nous devrons intervenir.

Par rapport, à ces éléments-là, il faut bien mettre les moyens à disposition. Donc la liste, que je viens de vous citer, est très exhaustive, mais si l'on va dans le détail il y a encore beaucoup d'autres éléments, mais encore faut-il avoir les moyens à disposition. Les coûts, d'une manière générale, sont en augmentation, puisque nous devons prendre à juste titre encore davantage que par le passé les aspects environnementaux. Quand je dis «environnementaux», j'entends bien sûr le bruit d'une part, mais aussi toute la problématique de l'eau. Vous avez pu constater avec l'évolution du climat, que nous devons également investir pour éviter que l'on charge trop les ruisseaux, trop rapidement et là, cela amène des coûts supplémentaires. Tout cela pour vous dire que les budgets que nous avons à disposition ne sont pas extensibles à l'infini. Si ces dernières années, je le précise, nous avions un ordre de grandeur de 23 millions à charge de l'Etat pour l'ensemble des travaux routiers, à l'avenir je peux vous informer que nous aurons légèrement plus. Cela se situe pour la législature entre 25,8 et 29,5 millions par année.

Donc c'est bien de dire qu'il faut faire des études et je suis tout à fait d'accord de les faire, mais lorsqu'on dit qu'il faut réaliser, à un moment donné il faut voir quelles sont les possibilités au niveau financier. Dans mon esprit, et je crois qu'il en va de même pour le Conseil d'Etat et vous en conviendrez aussi avec moi, nous devons fixer des priorités. Mais ces priorités doivent être définies selon les régions pour desservir ces dernières en fonction des exigences routières. Lorsque

je parle de projets, j'ai parlé de Marly-Posieux, mais il y a aussi le contournement de Guin. Ce sont tous des éléments qui font que l'on ne pourra pas tout réaliser en même temps, il faut être clair. Je le dis précisément pour cette législature. Si des études peuvent être entreprises au sujet de l'objet cité et de la question posée, de la demande expresse du député Bourgeois, rien ne pourra être entrepris lors de cette législature, mais ce sera pour la législature suivante.

Donc quand vous faites des études en 2008 ou 2009, en sachant pertinemment que les travaux n'interviendront pas avant 2013, c'est un petit peu dangereux. Il faut procéder à la pesée des intérêts. Personnellement, je défends l'idée de pouvoir suivre ultérieurement pour éviter que les études ne retombent par la suite ou qu'elles ne soient plus crédibles, plus dans le trend de l'évolution du dossier ou qu'elles ne répondent plus aux exigences le moment venu. Donc je ne vais pas vous faire de promesses, en l'état, nous examinerons la situation.

Par rapport aux remarques, questions qui ont été posées pour l'étude en 2008–2011, j'ai déjà répondu.

En ce qui concerne les critères, je peux répondre par l'affirmatif; oui, il y a une prise en compte, mais je ne peux pas donner les détails car je ne les connais pas. J'aurai l'occasion des les expliquer au député Jacques Bourgeois, hors séance. A ma connaissance il y a une pondération, mais je ne peux pas vous donner exactement le poids de cette pondération.

En ce qui concerne l'aménagement de feux, là aussi c'est une difficulté, lorsque vous avez des carrefours ou des ronds-points où à un moment donné il y a une surcharge de trafic. Le cas cité de Matran, eh bien je le connais, puisque j'y passe à de nombreuses reprises. Il faut admettre que nous avons un problème, mais non seulement ici.

Pour ce qui est de l'aménagement du territoire, effectivement nous devons prendre aussi cet élément dans l'analyse des solutions et je peux vous dire que le Conseil d'Etat a, hier, décidé d'un plan de mesures qui est déjà prévu dans le plan directeur cantonal. Nous devrons adapter le plan directeur cantonal et dans ce plan de mesures, il y a notamment ces problèmes d'évolution du nombre de véhicules dans la planification d'aménagement du territoire.

On a aussi évoqué le fait que certaines communes ne souhaitent plus avoir de grandes surfaces commerciales sur leur territoire. Or dans cette planification, dans ce plan de mesures, nous devons en tenir compte. Cela signifie que des études doivent être réalisées pour voir lorsqu'on planifie des centres commerciaux, la capacité des routes est suffisante pour pouvoir absorber une nouvelle charge de trafic. C'est un élément extrêmement important dans la planification routière, d'une part, mais aussi dans la planification de l'aménagement du territoire, d'autre part que nous devons aussi prendre en considération.

Cela a également été soulevé par M. le Député Olivier Suter, et quand il parle de la qualité de vie, j'estime que nous en tenant compte, notamment au niveau du bruit, cela me paraît important.

Voilà dans les grandes lignes, j'espère avoir répondu dans la mesure de mes possibilités aux questions qui ont été posées. Je vous rappelle encore une fois que cette planification est en constante évolution, ce pour répondre aux objectifs qui sont fixés d'une part avec l'aménagement du territoire, dans l'objectif d'un développement économique, mais aussi d'autre part, pour respecter une certaine qualité de vie.

Dans ce sens, je vous demande d'accepter ce postulat, plus précisément ce rapport dans le sens que je viens de citer.

 Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 86 voix contre 0. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), André (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgue (VE, PDC/CVP), Brocard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butt (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Colomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Eck (FV, PLR/FDP), D'écaille (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/ CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glaser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Gourma-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunier (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kohner-Et. (LA, UDC/ SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaolin-M (GR, PDC/CVP), Kelly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/ SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peary C. (SC, UDC/SVP), Peary S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rémy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Singen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thälmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/ SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 86.

Se sont abstenus:

Hänni-F (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total:* 5.

La présente réponse vaut rapport.

#### **Election**

(Résulat du scrutin organisé en cours de séance)

Un juge suppléant près le Tribunal cantonal, à la suite de l'expiration des fonctions de M. Paul-Henri Steinauer, à la date du 21 novembre 2007

Le groupe démocrate-chrétien propose à sa propre succession M. Paul-Henri Steinauer.

Bulletins distribués: 92; rentrés: 89; blancs: 10; nul: 0; valables: 79; majorité absolue: 40.

A obtenu des voix et est élu pour une période de cinq ans, *M. Paul-Henri Steinauer*, à Fribourg par 74 voix. Il y a 5 voix éparses.

### Pétition SanaSativa SA<sup>1</sup>

**Rapporteur:** René Thomet (*PS/SP*; *SC*)

Discussion

Le Rapporteur. Cette pétition a été déposée le 3 septembre 2007 à l'adresse du Grand Conseil par M<sup>me</sup> Bertschy, directrice de la maison SanaSativa SA à Murist, désireuse d'attirer l'attention des membres du Parlement sur le tort causé par la Direction de l'agriculture aux paysans fribourgeois et en général à l'économie cantonale par son attitude concernant la culture du chanvre. Cette pétition était aussi à situer dans le cadre d'information que les députés ont eu l'occasion de recevoir à leur domicile concernant le même objet. La Commission des pétitions l'a examinée lors de sa séance du 24 septembre 2007. Elle a estimé que la demande de M<sup>me</sup> Bertschy répondait à l'article premier de la loi sur le droit de pétition et l'a déclarée recevable. L'article premier définit ce qui est une pétition. Concernant le contenu, la signataire de cette pétition demande au Grand Conseil d'instituer une commission d'enquête pour constater les abus commis par la Direction de l'agriculture qui ne respecte pas la législation en vigueur et que des mesures soient prises pour que le Service de l'agriculture cesse d'user de contrainte à l'égard des agriculteurs fribourgeois qui veulent cultiver du chanvre.

A réception de cette pétition, la Commission des pétitions a estimé disproportionnée la demande d'instaurer une commission d'enquête. Par contre, elle a estimé utile de donner des réponses ou plutôt de permettre à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts de donner une position officielle et d'expliquer quelle est son attitude par rapport à ce problème posé par M<sup>me</sup> Bertschy.

Ne pas répondre à ces questions tendrait à alimenter une polémique qui continuerait de jeter un discrédit sur un service de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, ce que la Commission ne pouvait accepter. La Commission dont les membres se sont pliés à un travail de documentation et d'information sur la culture du chanvre tient à préciser qu'il ne s'agit pas, avec cette pétition, de traiter la question de la légalisation du chanvre – autre sujet – mais bien de la culture du chanvre légal, culture qui concerne certaines variétés et avec certaines conditions en permettant la culture.

La Commission propose de répondre aux questions en lien avec la culture de ce chanvre légal. Elle a en quelque sorte estimé qu'elle pouvait se faire le porte-parole

<sup>1</sup> Rapport de la Commission BGC p. 1510.

et procéder à un dépôt de questions comme le ferait un député qui voudrait en avoir le cœur net sur ce sujet. La Commission propose donc au Grand Conseil:

- 1) de demander un rapport à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour savoir s'il est vrai que le Service de l'agriculture, je cite: «Exhorte les paysans fribourgeois à ne pas cultiver le chanvre suisse légal»?
- 2) de connaître sur quelles dispositions légales fédérales se fonde le Service de l'agriculture pour exécuter ces tâches et comment il applique les ordonnances fédérales en la matière.
- 3) s'il est exact que le Centre de Liebelfeld/Posieux a abandonné les recherches en matière de chanvre et quelles en seraient les raisons?

Une réponse à ces questions serait de nature à clore de manière officielle et de manière très claire auprès des députés les questions posées à maintes reprises par les représentants de SanaSativa SA.

Bourgeois Jacques (PLR/FDP, SC). Dans le domaine du chanvre je pense que la législation fédérale fixe clairement les conditions-cadres en la matière. J'ai ici sur mon pupitre l'ordonnance sur le catalogue des variétés qui détermine quelles sont les variétés qui sont admises et en fonction du THC qui ne doit pas dépasser 0,3%. Dans ce contexte, il me semble que les conditions-cadres sont claires en la matière. Je pars donc du principe que le Service de l'agriculture, au travers de sa Direction, applique cette ordonnance telle qu'elle est fixée ici sur le plan fédéral. Ce cadre légal est suffisamment clair. Par conséquent, la question posée par la Commission des pétitions, à savoir sur quelles dispositions fédérales se base-t-on, est répondue ici au niveau fédéral.

Pour ce qui concerne la recherche, après m'être renseigné sur ce sujet, actuellement il y a une recherche, un projet qui a été déposé et qui fera l'objet d'une examen par la commission des technologies et de l'innovation. Cette commission statuera sur ce projet, qui porte sur la question de savoir si le chanvre pourrait être utilisé à des fins industrielles. C'est le seul projet de recherche en la matière.

A notre avis et compte tenu des points que je viens de relever, au nom d'une grande majorité du groupe libéral-radical, je vous prie de bien vouloir rejeter cette pétition et par-là la proposition de la commission en raison du fait que les questions qui sont posées, à mon avis, ont déjà en partie obtenu une réponse et seront certainement complétées par M. le Commissaire du gouvernement tout à l'heure.

**Raemy Hugo** (*PS/SP, LA*). Die Vermarktung von Schweizer Hanf: ganz offensichtlich ein heikles und verworrenes Thema. Bei der Vorbereitung der vorliegenden Petition stiess ich auf sehr widersprüchliche Informationen. Einige davon möchte ich Ihnen kurz erläutern:

Gemäss Aussagen im Murtenbieter vom 21. September dieses Jahres von Jean-Pierre Egger, Geschäftsführer von «SanaSativa», handelt es sich beim von ihnen

verwendeten Hanf um den mitteleuropäischen Industrie- und Agrarhanf, alias «Sativa non indica» oder Bauernhanf. Diesen Schwachstromhanf zu rauchen, habe etwa die gleiche Wirkung wie wenn sich ein Alkoholiker mit Sauser einen Rausch antrinken wolle. Dem widerspricht die Organisation HanfInfo auf ihrer Internetseite: «Die Bezeichnung *Cannabis non indica* ist eine reine Erfindung. Hanf ist eine genetisch sehr instabile Pflanze und wird stark von Umweltbedingungen beeinflusst. Selbst Spezialisten sind sich nicht einig, ob es eine oder mehrere Arten von Hanf gibt. Aber die meisten Botaniker nehmen an, dass es letztlich nur eine einzige Art von Hanf gibt, nämlich Cannabis sativa L.(...)».

Weiter geht es mit dem Bundesamt für Landwirtschaft, welches am 1. März 2005 Hanf als Futtermittel für Nutztiere verbot. Grund: Die rauschauslösende Substanz THC würde bei der Verfütterung an Milchkühe in die Milch und wahrscheinlich auch in das Fettgewebe übergehen. Dies ist gemäss Aussagen der Eidg. Forschungsanstalt für Nutztiere und Milchwirtschaft Agroscope Liebefeld-Posieux eindeutig belegt. Eine Studie, welche diese Aussagen wissenschaftlich erhärten würde, fand ich indes nirgends. Mit Bauernhanf könne man ausser Futter herstellen nicht viel anderes machen, stellt wiederum Jean-Pierre Egger im Murtenbieter fest. Da stellt sich wieder die Frage, weshalb Landwirte für den Anbau von Hanf mit Franken 1600.– Flächenbeitrag entschädigt werden.

Schlussendlich stellt sich die Frage: Hat die Landwirtschaftsdirektion aufgrund der ihr vorliegenden Informationen den Freiburger Bauern nahegelegt, keinen Hanf anzubauen, und wurden dabei alle gesetzlichen Vorgaben eingehalten? Sie sehen: Fragen und Unklarheiten, wo man hinschaut. Ich denke, es ist Zeit, Klarheit zu schaffen. In der Kommission kamen wir zum Schluss, dass die in der Petition geforderte Untersuchungskommission weit über das Ziel hinausschiessen würde. Es ist jedoch wichtig, einerseits die Anliegen der Petitionäre ernst zu nehmen und andererseits dem Amt für Landwirtschaft die Gelegenheit zu geben, sachlich zu den Behauptungen und Anschuldigungen Stellung zu nehmen. Ich empfehle Ihnen deshalb im Namen der SP-Fraktion, die Petition in der von der Kommission vorgeschlagenen Form anzunehmen und vom Amt für Landwirtschaft einen Bericht zu verlangen, welcher die im Antrag erwähnten Fragen beantwortet.

**Butty Dominique** (*PDC/CVP*, *GL*). Le créateur a donné dans la main de l'homme une plante extraordinaire: le cannabis sativa. Cette plante merveilleuse a fait le bonheur de «l'homo-erectus» pendant plus de 6000 ans avant qu'elle ne cause tout dernièrement quelques soucis à l'«homo-deputicus-fribourgensis». Mais que s'est-il passé dans l'intervalle? L'homme a fait deux innovations capitales qui vont causer la perte de cette merveilleuse plante. La première invention est le bus VW qui va permettre à ma génération de parcourir le monde et d'y dénicher le cannabis indica générateur d'effets euphorisants. La deuxième invention capitale est le briquet Bic qui va permettre à tout un chacun de fumer ce cousin de notre cannabis indigène. La liste des produits dérivés est très longue: produits phytosanitaires, huile alimentaire, sirop, tisane bienêtre, succédanés de cigarettes, baume universel, crème pour l'épiderme et même dentifrice.

Aucun de ces produits dans sa forme sans chanvre n'a été à l'origine d'actes de vandalisme dans des champs entourés de barbelés. La législation est claire, il ne reste qu'à l'appliquer.

La majorité avec un tout petit m minuscule du groupe PDC se rallie à la position de la Commission des pétitions et je crois que c'est important, on ne parle pas d'une votation pour ou contre le chanvre, mais nous voulons par cette proposition donner la chance aux organes officiels agricoles d'expliquer au plus grand nombre les enjeux de sa politique correcte et scientifique et éviter que consommateurs et agriculteurs se fassent dupés par d'autres enjeux commerciaux. La vision positive de l'Etat par l'ensemble des citoyens en dépend.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Je suis quelque peu surpris du rapport de la Commission des pétitions, justement sur la pétition déposée par la maison SanaSativa en date du 3 septembre dernier. Surpris par la légèreté avec laquelle la Commission a rédigé son rapport sans effectuer une véritable enquête pour vérifier et contrôler le contenu de la pétition auprès de la Direction de l'agriculture qui est mis en cause. A ma connaissance, la Direction de l'agriculture n'a jamais utilisé des contraintes dissuasives à l'égard des agriculteurs de ce canton vis-à-vis de cette culture de chanvre. Bien au contraire, la Direction de l'agriculture fait mention des obligations légales fédérales en la matière par rapport à cette culture, à savoir qu'une culture de chanvre est possible sur le territoire suisse aux conditions de respecter les normes de THC qui sont très faibles (0,3% de THC) pour pouvoir bénéficier d'une prime à l'hectare. Ce qu'il faut savoir également, c'est que ces conditions-cadres sont connues par tous les agriculteurs fribourgeois et c'est en connaissance de cause que ces paysans fribourgeois ne se sont pas engouffrés dans des offres alléchantes publiées par cette maison SanaSativa, publiées sur des revues professionnelles, sur des quotidiens bien connus de notre canton, définissant un chiffre d'affaires très attractif. Mais, la réalité en est bien différente! Le contrat de culture et la commercialisation de la société SanaSativa est un contrat qui ne garantit pas, d'une part, la prise en charge du produit, d'autre part, le chiffre d'affaires contenu dans le contrat est bien faible et insuffisant pour rendre cette culture attractive pour l'agriculteur et, finalement, les risques financiers en cas de non-respect du contrat sont dissuasifs: 20 000 francs d'amende si une des clauses du contrat n'est pas respectée, dont le respect de la teneur THC à 0,3%. Et quand on sait qu'avec les conditions climatiques que nous vivons actuellement, un chanvre légal dépasse facilement cette teneur de 0,3%, il est clair que l'agriculteur a vite fait son choix.

En conclusion, ne restons pas naïfs vis-à-vis de cette sirène qui est demandée par la maison SanaSativa et refusons purement et simplement d'entrer dans ce gouffre, dans cette spirale qui est recherchée par le directeur de cette société et refusons d'entrer en matière sur le rapport de la Commission des pétitions.

**Duc Louis** (*ACG/MLB*, *BR*). Que voilà à nouveau un sujet qui a enflammé ce Parlement il y a quelques années. Tabou, ce sujet? Je ne le pense pas. Le chanvre agricole produit et contrôlé sur de nombreuses exploitations agricoles de ce pays fait partie de ces productions qui donnent aux agriculteurs un complément aux revenus du fait qu'il fait partie de la cartothèque donnant droit à des paiements directs. Que s'est-il passé dans notre canton pour que cette production soit aujourd'hui vouée quasiment aux gémonies et ne trouve guère d'encouragement au plus haut sommet de l'Etat?

Cette production de chanvre agricole a été, il faut le dire, au départ encouragée par l'OFAG; par vous M. Bourgeois! De nombreux agriculteurs s'y sont adonnés sans problèmes. D'autres ont flairé la bonne affaire et des dérapages regrettables ont jeté une vindicte sur cette culture. Mais ce qui m'interpelle le plus aujourd'hui, c'est de constater qu'on vilipende les cultures céréalières et maraîchères, qu'on importe à tout crin du monde entier des produits alimentaires à vil prix pour donner aux agriculteurs un subside pour cette culture qui ne peut avoir beaucoup de qualité alimentaire. L'agriculteur a une mission essentielle, c'est de donner de quoi manger au peuple. Alors, je vous interpelle, à vous toutes et tous qui avez une chance de nous représenter au plus haut niveau à Berne – il y en a dans cette salle qui y seront – avant de vous battre pour du chanvre, privilégiez avant tout nos produits agricoles et payez-nous le juste prix!

**Bachmann Albert** (*PLR/FDP*, *BR*). Moi aussi, je suis étonné de la tournure qu'a donnée la Commission des pétitions à cette pétition déposée par SanaSativa. Dans cette même enceinte - M. le Président de la commission vous y étiez - nous avons déploré la culture de chanvre illégal. Nous avons demandé, ici dans cette même enceinte – plusieurs députés sont encore présents – de mettre de l'ordre dans notre canton, que nous étions un canton ciblé par ce chanvre. Aujourd'hui, et je pense que c'est le même service qu'on interpelle, que l'on met en doute par quelques personnes qui, justement ont fait faux il y a quelques années-là, eh! bien on leur donne du crédit par ces questions. Moi, je ne mets pas en doute le Service de l'agriculture parce que si, aujourd'hui, nous le mettons en doute, après-demain, d'autres agriculteurs viendront avec des pétitions et mettront en doute d'autres contrôles et d'autres manières de fonctionner au niveau de nos services. Cela peut aussi se faire au niveau d'autres services. J'estime que ce n'est pas là la manière de faire, de déposer des pétitions et commencer à mener des enquêtes ou poser des questions par une commission alors que ces gens-là n'ont qu'à approcher des députés, comme nous le sommes toutes et tous ici dans cette salle, et que ces députés, s'ils veulent s'engager en faveur d'une entreprise privée ici, à laquelle on veut donner crédit par l'intermédiaire de questions formulées par une commission et là, je ne peux pas m'y rallier.

Donc, pour le bien de nos services de l'Etat qui, à mon avis, appliquent les lois et les ordonnances comme il se doit, on n'a pas à les mettre en cause par une entreprise privée qui, à son tour, en son temps, était aussi dans certains cas litigieux; j'aimerais ici le soulever. Cela a été le cas dans la Broye notamment et dans d'autres districts de ce canton.

Je vous demande donc de refuser cette pétition et aussi de refuser de suivre la proposition de la commission visant à transmettre ces questions au Service de l'agriculture.

Zurkinden Hubert (ACG/MLB, FV). Ich möchte gerne kurz auf die Intervention unserer Kollegen Bachmann und Losey antworten: Herr Losey hat gesagt, die Petitionskommission hätte diese Vorlage «à la légère» behandelt. Ich selber als Kommissionsmitglied kann sagen: Nein, wir haben das nicht «à la légère» behandelt. Was war die Idee, dieser Petition zuzustimmen? Wir haben einen Brief erhalten, verschiedene von Ihnen, wahrscheinlich alle, haben ein grosses Cageot mit Salat erhalten und so weiter. Es stellt sich also die Frage, was eigentlich der Kanton macht, das wissen Eingeweihte wahrscheinlich, aber das wissen nicht alle. Im Brief wurde verlangt, dass wir eine Untersuchungskommission zu diesen Vorfällen einsetzen. Das hat die Kommission ganz klar zurückgewiesen. Wir haben aber gefunden, dass es ganz gut ist, wenn der Staatsrat öffentlich seinen Standpunkt zu diesen Fragen darlegen kann. Es gibt eine gute Möglichkeit, dem Staatsrat zu sagen, welche Politik er macht. Das zu wissen, darauf haben wir hier im Saal Anrecht und darauf hat vorallem die Öffentlichkeit Anrecht. Wenn diese Kreise irgendwelche Sachen erzählen, dann ist es richtig; ich bin mit Herr Losey einverstanden, dann sollen wir nicht naiv sein. Aber der Staatsrat soll doch in aller Offentlichkeit sagen können, welche Politik er verfolgt, so wissen es alle, und wir wissen dann, was wir von diesen Kreisen zu halten haben. Das ist eigentlich der Grund, wieso wir es so formuliert haben: «Wir bitten den Staatsrat, auf diese Fragen Antwort zu geben.»

Le Rapporteur. Je pense qu'il y a une profonde méprise par rapport à la proposition que la Commission des pétitions vous fait. L'article premier de la loi sur le droit de pétition donne la définition de la pétition: «La pétition est un écrit portant ce titre ou apparaissant comme tel par lequel une ou plusieurs personnes adressent librement une doléance, une proposition ou un vœu à une autorité législative, judiciaire, exécutive ou administrative de l'Etat, d'une commune ou d'une autre collectivité publique». Nous savons dans le cadre de la jurisprudence, qu'il faut interpréter au sens large cette définition. Or, la Commission des pétitions a estimé que l'intervention et les questions posées par SanaSativa correspondaient à la définition d'une pétition et c'est dans ce sens-là qu'elle l'a déclarée recevable. A partir du moment où nous l'avions estimé recevable, nous devions, conformément à l'article 6 prendre une décision, à savoir y donner suite dans les limites de la compétence de la Commission, refuser d'y donner suite ou la renvoyer à l'autorité compétente. Ce que la Commission vous propose c'est de ne pas donner suite à la demande de constituer une commission d'enquête ce que nous estimions totalement disproportionné. Par contre, et c'est là où j'estime qu'il y a une méprise très grande, si les représentants de l'agriculture ont une connaissance approfondie du domaine de la culture du chanvre, ce n'est pas le cas de l'ensemble des députés

et ce n'était en tout cas pas le cas des membres de la Commission qui ont fait un effort d'information et qui ont appris, notamment, qu'il n'y a pas une seule ordonnance, mais qu'il y en a 6, plus une loi qui régissent cette question de la culture du chanvre légal. Cela nous l'avons appris dans une information qui était transmise par le Service de l'agriculture à la Chancellerie.

Nous avons donc estimé qu'il valait mieux permettre et je dis bien «permettre» à la DIAF de donner une réponse officielle par rapport à des questions posées à maintes reprises par des canaux personnels, chaque député a été interpelé par SanaSativa dans des affirmations que nous trouvions graves et qui portaient effectivement le discrédit sur le Service de l'Agriculture. Nous avons estimé que pour donner du crédit, pour permettre à ce Service et à cette Direction de donner une version officielle et d'informer correctement les députés, il fallait que cette Direction puisse donner des réponses à ces questions qui étaient posées. Vous aurez remarqué que dans le rapport qui vous a été remis, les termes qui ont été utilisés par M<sup>me</sup> Bertschy, sont mis entre parenthèses et quand je vous en ai donné connaissance tout à l'heure, j'ai bien indiqué qu'il s'agissait d'une citation et non pas d'une affirmation ou d'une position de la Commission.

La Commission estime qu'il n'y aurait rien de plus mauvais que de ne pas donner de réponse à ces graves accusations qui jettent le discrédit sur un service de l'Etat, qu'il faudrait au contraire permettre à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts de donner sa position et d'informer correctement les députés. Et je pense que tous les députés ne sont pas au même niveau de la connaissance de ce problème que nos collègues agriculteurs. Voilà les raisons pour lesquelles la Commission a proposé cette démarche, de permettre et je dis bien de permettre à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts de donner une réponse à ces graves accusations de façon qu'une fois pour toute nous ayons une opinion objective.

Voilà précisées les positions de la Commission et qui répondent aux réactions de nos collègues, principalement de notre collègue Michel Losey et de notre collègue Albert Bachmann.

A M. Bourgeois, je signalerai juste que nous ne sommes pas tous au même niveau de la connaissance et du contenu intégral des ordonnances, les membres de la Commission en ont pris connaissance entre-temps, mais ils ont estimé utile que leurs collègues le connaissent aussi et qu'ils l'aient par une voie officielle de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il n'est peut être pas très habituel qu'un Conseiller d'Etat intervienne à ce stade de la procédure, mais peut être quelques informations que j'aurai transmises à la Commission si elle m'avait demandé mon avis. Jean-Pierre Egger n'a pas commencé par envoyer des salades, les anciens députés s'en rappellent, il envoyait des coussins à l'époque à tous les députés. C'est vrai qu'il y avait deux méthodes et M. le Rapporteur l'a bien expliqué, c'est de se renseigner avant de proposer au Grand Conseil le traitement de la pétition ou bien de le faire sous la forme qui est

faite aujourd'hui. Je ne veux pas m'immiscer dans ce que la Commission des pétitions a décidé. Simplement parler de chanvre suisse, M. Bourgeois l'a précisé, cela ne veut rien dire. Il y a du chanvre en-dessous 0,3 qui est légal et il y a du chanvre qui peut aller jusqu'à 12, voire 15% de THC, on en a trouvé en Singine les années où le soleil était particulièrement généreux.

Le Service de l'agriculture n'a jamais transmis aux paysans de renseignements qu'ils n'aient pas obtenus de l'Office fédéral de l'agriculture parce que nous savions très bien que c'était un sujet où nous marchions sur des œufs si ce n'est pas sur autre chose. L'Office fédéral de l'agriculture devant le développement de cette culture a même envisagé, voire même décidé de ne plus donner de paiements directs sur les surfaces où on produit ce chanvre, c'est quand même une indication. On parle dans la pétition de Liebefeld/Grangeneuve, or ça n'existe pas. Ou bien on parle d'une école d'agriculture cantonale à Grangeneuve ou bien d'une station fédérale Liebefeld/Posieux, mais mélanger les deux à ma connaissance je ne vois pas ce que cela peut vouloir dire.

La recherche sur la transformabilité du lait produit avec du chanvre en fromages a été conduite et on a interdit la transformation pour la simple raison que le fromage n'est pas conforme. Je pense que c'est une tempête provoquée par un seul homme qui a demandé l'annulation du prix à l'innovation agricole, parce que j'aurais été soit disant trop influençable par rapport au jury et le Tribunal administratif a donné raison à la commission qui a attribué le prix agricole et qui ne l'a pas donné à SanaSativa, juste pour votre information. En 1997, nous avions reçu Josef Fasel, et moi la visite de M. Jean-Pierre Egger qui nous avait donné une bonne quantité de semences gratuitement, mais qui nous avait surtout conseillé de la semer au milieu d'un morceau de maïs pour qu'on ne les voit pas, alors je vous laisser juger pourquoi. Jean-Pierre Egger est un redoutable juriste et il n'a pas toujours le courage de signer lui-même ses pétitions, mais c'est lui qui téléphone après pour savoir où elles en sont. Mais il aura au moins réussi à ce qu'on parle de lui dans cette enceinte une fois de plus.

Au vote, les conclusions du rapport de la Commission des pétitions sont refusées par 56 voix contre 34.
 Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Remy (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Steiert (FV, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Tschopp (SE, PS/SP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). Total: 34.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht

(FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/ CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, DDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, DDC/SVP), Poller (GR, DDC/SVP) PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/ SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP). Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total:56.

Se sont abstenus:

Glardon (BR, PDC/CVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP). *Total:* 2.

Cet objet est ainsi liquidé.

# Projet de loi $N^{\circ}$ 25 modifiant la loi sur les routes (passages à niveau)<sup>1</sup>

Rapporteur: Elian Collaud (*PDC/CVP*, *BR*). Commissaire: Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Ce projet de loi appelle à la modification de la loi sur les routes, ceci afin d'améliorer les passages à niveau de notre canton qui présentent certains dangers. Il fait suite à la motion Hans Rudolf Beyeler du 19 novembre 2004, c'est-à-dire à la participation cantonale à l'assainissement selon les critères des CFF d'approche de sécurité. Cette motion a été adoptée après plusieurs accidents survenus à des passages à niveau, et particulièrement à la suite d'un accident mortel encore présent dans nos mémoires. Ces modifications d'ordre légal auront un effet limité dans le temps.

Ce projet de loi incitera donc les propriétaires de routes privées ou publiques à améliorer leur sécurité. Les subventions sont fixées à 69% des coûts effectifs ressortant du décompte final des travaux d'assainissement. Toutefois, les dépenses seront prises en compte jusqu'à concurrence de 150 000 francs.

La Commission des routes et cours d'eau propose au Grand Conseil d'entrer en matière et d'accepter ce projet de loi.

Kolly René (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a analysé attentivement ce projet. Il relève aussi qu'il est nécessaire de modifier la loi sur les routes pour pouvoir financer le subventionnement des passages à

niveau selon les critères retenus par la Confédération, hormis ceux relatifs au financement. Il faut encore relever qu'un groupe de travail de la Confédération examine des solutions plus rationnelles et plus économiques pour sécuriser ces passages à niveau. Des projetspilotes sont à l'essai actuellement. Les résultats seront disponibles à la fin de l'année. En cas de résultats positifs, on pourrait envisager de sécuriser certaines catégories de passages à niveau non gardés à moindre frais. Le but de cette modification de la loi sur les routes est bien sûr d'inciter les responsables – communes, entreprises de transport, propriétaires de route privée – à poursuivre l'amélioration de la sécurité à ces passages à niveau. Rappelons que ce subventionnement fait partie du crédit de l'ensemble des routes. Aussi, plus on mettra d'argent pour les passages à niveau, moins il en restera pour les routes!

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutient cette modification de la loi sur les routes.

**Genoud Joe** (*UDC/SVP*, *VE*). Au sujet de ce projet de loi N° 25, je pourrai dire un tout grand merci au Conseil d'Etat d'avoir pris au sérieux les problèmes des passages à niveau, surtout les passages à niveau particulièrement dangereux.

En séance de la Commission des routes, nous avons eu des chiffres moyens concernant la mise en sécurité de ces passages à niveau. Je trouve extrêmement onéreuse la sécurité d'un passage à niveau et je déplore ce constat. Je demande donc à M. le Commissaire du gouvernement pour quelles raisons ces installations coûtent si cher? Quelles entreprises peuvent fournir ce matériel? J'ai l'impression qu'il y a un monopole face aux fournisseurs de ces produits. Je demande également au Conseil d'Etat qu'il prête une grande attention lors de la mise en soumission de la révision de ces passages à niveau.

Le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera ce projet de loi.

**Rime Nicolas** (*PS/SP*, *GR*). Le groupe socialiste va soutenir le projet de loi modifiant la loi sur les routes, ainsi que le crédit d'engagement l'accompagnant visant la suppression ou l'amélioration de la sécurité des passages à niveau.

Toutefois, le groupe socialiste souhaite qu'à chaque fois qu'il est possible les suppressions soient favorisées car elles sont certainement de loin la solution la plus efficace.

De plus, nous nous réjouissons vivement de voir que les passages à niveau tristement célèbres de la ligne TPF Bulle-Montbovon, spécialement celui de Neirivue qui a récemment coûté la vie à son syndic, figurent enfin sur la liste des passages à assainir d'urgence.

Bussard Christian (PDC/CVP, GR). Implicitement liés l'un à l'autre par l'unité de matière, le groupe démocrate-chrétien ne s'exprimera qu'une seule fois sur les deux objets en adoptant sans réserve et avec remerciements au Conseil d'Etat, respectivement à la Direction de la DAEC, pour avoir donné la suite qu'il convient à la motion Beyeler. La Confédération s'étant désengagé, le canton a dû se substituer à ladite Confé-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Message pp. 1480ss.

dération et apportera sa contribution dans des projets d'assainissement et de sécurisation des passages à niveau dangereux, encore bien trop nombreux dans notre canton.

Le groupe démocrate-chrétien soutiendra l'entrée en matière pour les deux objets, approuvera sans réserve les articles 136 et 137 de la loi sur les routes et votera le projet de décret relatif au crédit d'engagement.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche accepte ce changement de loi et le crédit y relatif à l'unanimité. Bien sûr, il n'est pas réjouissant que les entreprises de transport et les communes ont retardé l'assainissement des passages à niveau au point que la participation financière de la Confédération est épuisée et que le canton hérite donc de ce dossier et des nouvelles dépenses avec.

Nous allons voter un crédit de 4,2 millions. En même temps, il faut être conscient que sous le titre de crédit-cadre pour les entreprises ferroviaires, il y aura d'autres participations à voter. Le crédit qu'on nous propose aujourd'hui se compose d'un montant standard de 200 000 à 300 000 francs par projet. Il sera donc peutêtre possible de renoncer à une partie de ces travaux, de préciser les budgets et d'essayer de regrouper, voire de supprimer certains de ces franchissements, ceci étant toujours la solution la plus sûre.

Vu le problème de sécurité que ces passages à niveau posent, il ne nous semble pas possible de renoncer à cette dépense, mais nous appelons le canton à insister auprès des communes et des entreprises de transport pour mieux informer les utilisateurs de routes sur les dangers et surtout sur le chemin de freinage nécessaire à un train. Il semble que les automobilistes n'y pensent pas toujours!

Dans ce sens-là, nous votons ce crédit.

Le Rapporteur. Je constate également que chaque groupe a pris acte et est satisfait de la proposition. Les questions s'adressant directement au commissaire, je ne vais pas y répondre.

Dans l'ensemble, je remercie tous les intervenants qui se sont occupés de ce projet et la commission vous propose, bien entendu, d'accepter ce projet de loi tel qu'il est présenté.

Le Commissaire. Ce n'est pas grave si le président a oublié de me donner la parole. On voit qu'il est efficace et qu'il veut avancer! J'aurais simplement signalé que lorsqu'on a discuté de cette motion le 19 novembre 2004, j'étais député et j'avais soutenu cette motion. Or, le commissaire de l'époque avait trouvé à redire parce que cela occasionnait des dépenses pour l'Etat, puisque le gouvernement de l'époque s'y opposait.

Je vais répondre maintenant aux intervenants. D'abord j'aimerais remercier l'ensemble des intervenants pour leur prise de position, qui va dans le sens des propositions du Conseil d'Etat.

Pour les questions posées par les autres intervenants, en particulier celles de M. le Député Kolly, qui a parlé d'une diminution de coûts d'une étude qui est en route et là, je fais le parallèle avec la question du député Joe Genoud. Effectivement, il y a des études en cours parce que, jusqu'à ces dernières années – je précise –, lorsqu'il fallait mettre des barrières, on savait que cela coûtait environ 500 000 francs à charge soit de l'entreprise de transport, soit à charge du propriétaire de la route. A cet effet, permettez-moi de signaler que partout où il y a des passages à niveau sur des routes cantonales, ils sont sécurisés. Il n'y a aucun passage non sécurisé là où il y a une route cantonale. Mais en ce qui concerne les coûts, j'ai eu l'occasion de donner les éléments à la commission. Les CFF ont installé des sécurités simplifiées dans le Jura, à titre d'essai. Si cet essai fonctionne, si cette sécurité est acceptée par l'Office des routes, elle pourra être instaurée à différents endroits. Je pense que là on ira dans le sens de diminuer les coûts.

M. le Député Genoud a parlé des coûts d'une manière générale. J'aimerais rappeler ici que l'Etat n'est pas maître d'œuvre en la matière, c'est bien les propriétaires de la route, respectivement les entreprises de transport qui sont maîtres d'œuvre. L'Etat intervient uniquement à titre subsidiaire, pour subventionner, en raison de cette motion qui a été acceptée.

En ce qui me concerne, les marchés publics, il est bien clair que les maîtres d'œuvre doivent respecter la législation en la matière. Cela va dans le sens souhaité par le député Joe Genoud. Mais je rappellerai que d'une manière générale, et en cela je réponds à l'intervention de M. le Député Nicolas Rime, il vaut beaucoup mieux non pas de sécuriser les passages, mais si possible de les abolir. C'est souvent le cas lorsqu'il y a entente entre les propriétaires. Je vous parle par expérience puisque dans ma commune sur treize passages à niveau, douze ont été supprimés. Nous avons réalisé un passage inférieur et là nous avons la sécurité totale, car lorsque vous posez des barrières ou vous installer des feux, vous n'avez pas de sécurité totale.

Avec ces quelques remarques et réponses, je vous demande bien sûr d'entrer en matière – c'est déjà fait – et d'accepter cette modification de la loi sur les routes.

 L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

Art. 1 *Art. 136* 

Adopté.

ART. 137

Le Rapporteur. Pas de remarques.

**Le Commissaire**. L'alinéa 3 de cette dispostion prévoit un taux de subventions fixé à 65% pour un montant maximal de 120 000 francs. C'est la différence que nous avons avec la législation fédérale.

Adopté.

Art. 2

Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

Adoptés.

Deuxième lecture

ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Je confirme les résultats de la première lecture.

#### Le Commissaire. Pas de remarques.

Confirmation de la première lecture.

Vote final

 Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 78 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/ MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/ SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/ SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (, ), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/ CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/ CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/ MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 78.

## Projet de décret N°26

relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le subventionnement des frais de suppression de passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité<sup>1</sup>

Rapporteur: Elian Collaud (*PDC/CVP*, *BR*). Commissaire: Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Entrée en matière

Le Rapporteur. L'examen du projet de décret N° 26 propose un crédit d'engagement pour le subventionnement des frais de suppression de passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité. Ce crédit se monte à 4 225 000 francs. Il fait suite au décret adopté par le Grand Conseil le 11 mai 2005. Un recensement a été effectué selon les critères déterminés par les CFF et ce ne sont pas moins de 329 passages qui sont concernés. A l'aide de statistiques des accidents, un planning a été établi et il est déjà prévu d'en réaliser quelques-uns rapidement.

Enfin, la sécurité est primordiale et a conquis l'ensemble de la Commission des routes qui propose d'entrer en matière sur cet examen ainsi que d'accepter le décret.

**Kuenlin Pascal** (*PLR/FDP*, *SC*). La Commission des finances et de gestion vous propose d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Le Commissaire. Je ne vais pas faire beaucoup de commentaires, le Président de la Commission a déjà donné les éléments. Mais permettez-moi d'apporter une précision, plus précisément une rectification. En page 2 du message, au point 4.1, passages à niveau avec temps de visibilité insuffisant, on m'a rapporté qu'il y avait probablement une contradiction. En effet, c'est vrai, lorsque vous lisez au premier alinéa que les CFF de leur côté annoncent que sur leurs passages à niveau recensés, un seul, Belfaux, est affecté à l'usage commun, a été assaini en 2005 avec subventions fédérales. Les autres ne peuvent pas bénéficier de subventions fédérales et par analogie de subventions cantonales. Et là il y a une erreur parce que si vous observez le tableau suivant, vous constatez que les CFF ont 10 passages qui rentrent dans le cadre de ces subventions, c'est la raison pour laquelle il faut rectifier la dernière phrase de cet alinéa du point 4.1, il faut lire «mise à part». La remarque est faite à la phrase précédente, «les autres peuvent bénéficier de subventions fédérales et par analogie de subventions cantonales».

Kolly René (*PLR/FDP*, *SC*). En espérant que ce crédit de 4 225 000 francs incitera les responsables communs, entreprises de transport public et propriétaires privés, à poursuivre l'effort d'amélioration de la sécurité, le groupe libéral-radical vous propose d'adopter ce décret.

**Genoud Joe** (*UDC/SVP*, *VE*). Le groupe de l'Union démocratique du centre félicite les services pour le travail qui a été réalisé lors du recensement et soutiendra à l'unanimité ce décret.

Le Rapporteur. Je constate que la confiance règne et que les groupes ont aussi accepté ce projet de décret. Je remercie M. le Commissaire de la précision qu'il a donnée concernant le point qui nous avait échappé en séance de commission et pour nous, il ne fait aucun doute qu'il est accepté tel que proposé par M. le Commissaire.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Message pp. 1488ss.

Quant aux autres intervenants, je les remercie d'avoir été succincts et je les incite à encourager les communes à procéder aux assainissements afin que la sécurité prévale sur ces passages à niveau.

Le Commissaire. Je dirais simplement merci à tous les intervenants pour l'acceptation de ce crédit. J'insiste pour dire qu'il ne s'agit pas que l'Etat doive intervenir pour la sécurité, il le fait par voie de subventions. Par conséquent, si on veut améliorer la sécurité, il faut faire appel aux entreprises de transports d'une part, et aux propriétaires des routes d'autre part. Ce sont eux qui sont maîtres d'œuvre en la matière, l'Etat intervient à titre subsidiaire, par voie de subventions. Avec ces remarques, je vous encourage à adopter ce décret.

 L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Adopté.

ART. 2

Adopté.

Art. 3

Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

Adoptés.

Vote final

 Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 88 voix contre 0. Il n'y pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC,

PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/ CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/ FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/ CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/ FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/ SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/ MLB). Total: 88.

- La séance est levée à 17 heures.

Le Président:

Jacques MORAND

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, secrétaire générale

Mireille HAYOZ, secrétaire générale adjointe